

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 951

16 mai 2006

SOMMAIRE

Acire S.A., Luxembourg	45646	H Financial Group S.A., Luxembourg	45614
AR.DE.LUX., S.à r.l., Hivange	45632	IBI Fund Advisory S.A., Luxembourg	45641
Argos, S.à r.l., Bertrange	45632	International Railway Systems S.A., Luxembourg	45621
Art et Pose S.A., Luxembourg	45621	International Railway Systems S.A., Luxembourg	45621
Association des parents d'élèves de l'enseigne- ment précoce, pré-scolaire et primaire d'Esch- Lallange, A.s.b.l., Esch-Lallange	45619	Intervallum Engineering, S.à r.l., Luxembourg ...	45645
Ateliers Feidert, S.à r.l., Luxembourg	45622	Jeruto Immobilière S.A., Luxembourg	45623
Autopol S.A., Ettelbruck	45616	Jost Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	45614
Babcock Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	45621	Locarno Investments S.A., Luxembourg	45609
Black Lion Beverages Luxembourg II, S.à r.l., Lu- xembourg	45602	Lublin, S.à r.l., Luxembourg	45625
CEREP II, S.à r.l.	45613	Lubrizol (Gibraltar) Limited Luxembourg S.C.S., Luxembourg	45614
Concord Finance S.A., Luxembourg	45645	M-Link, S.à r.l., Luxembourg	45633
Concord Finance S.A., Luxembourg	45645	Malaga Development, S.à r.l., Luxembourg	45603
Corsair (Luxembourg) N° 11 S.A., Luxembourg ..	45605	Masters Consulting S.A., Hellange	45618
Corsair (Luxembourg) N° 11 S.A., Luxembourg ..	45605	MCT Berlin Zwei S.A., Luxembourg	45626
Creditanstalt Derivatives Trust, Luxembourg ...	45641	My Transfer Luxembourg S.A., Noertzange	45618
Delta Consulting Invest DCI S.A., Luxembourg ...	45646	Oak S.A., Luxembourg	45609
Drive, S.à r.l., Luxembourg	45616	Oak S.A., Luxembourg	45612
Drive, S.à r.l., Luxembourg	45616	Patin d'Or, S.à r.l., Kockelscheuer	45623
Duchess III CDO S.A., Luxembourg	45615	Pearl Holding S.A., Luxembourg	45646
Eagle Spirit S.A., Luxembourg	45615	Primafin Luxembourg S.A., Luxembourg	45603
Elite Holding S.A., Luxembourg	45609	Progrès Familial S.A.H., Luxembourg	45608
Epic (Premier) S.A., Luxembourg	45615	Progrès Familial S.A.H., Luxembourg	45608
Euroceanica Holding, S.à r.l., Luxembourg	45603	Progrès Familial S.A.H., Luxembourg	45609
Europartners Multi Investment Fund, Sicav, Lu- xembourg	45641	Reigate Square Holdings, S.à r.l., Luxembourg ...	45609
Financière Blandine Holding S.A., Luxembourg ...	45606	S.C.I. Rocamar, Itzig	45622
Forom, S.à r.l., Luxembourg	45616	S.G.C. Luxembourg S.A., Luxembourg	45622
Gioza S.A., Luxembourg	45642	Scandi Trust S.A., Luxembourg	45612
Grassetto International S.A., Luxembourg	45618	Scandi Trust S.A., Luxembourg	45612
Grassetto International S.A., Luxembourg	45618	Soft Investment S.A., Luxembourg	45632
GSS III Partners SN, S.à r.l., Senningerberg	45604	Sportfitnessconnection, S.à r.l., Weyer/Luxem- bourg	45641
GSS III Partners SNFH, S.à r.l., Senningerberg ...	45624	Vision in Motion Consulting S.A., Luxembourg ..	45613
H Financial Group S.A., Luxembourg	45614	Weldpart S.A., Luxembourg	45632

**BLACK LION BEVERAGES LUXEMBOURG II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. BRISBY, S.à r.l.).**

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.-F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 112.313.

In the year two thousand and six, on the twelfth day of January.
Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., a company organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.-F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade companies register under section B number 46.448, here represented by two of its proxyholders Mr Frank Verdier, private employee, residing professionally in Luxembourg and Mr Frank W.J.J. Welman, private employee residing professionally in Luxembourg.

Such appearing party, represented as stated hereabove, declares to be the sole partner of the company BRISBY, S.à r.l., having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.-F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 112.313 incorporated by deed of M^e Paul Bettingen notary on the 24th November 2005, of which the publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C is pending.

Then the sole partner requested the undersigned notary to draw up as follows:

First resolution

The sole partner decides to change the name of the company into BLACK LION BEVERAGES LUXEMBOURG II, S.à r.l.

Second resolution

As a consequence of the previous resolution, the sole partner decides to amend Article first of the Articles of Incorporation accordingly which will be read as follows:

«**Art. 1. Name.** There is hereby formed a «Société à responsabilité limitée», private limited liability company under the name BLACK LION BEVERAGES LUXEMBOURG II, S.à r.l. (the «Company») governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the «Law»), and the law of September 18th 1933 and of December 28th, 1992 on «Sociétés à responsabilité limitée».

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person represented as stated hereabove, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about one thousand Euro (EUR 1,000.-).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorneys in fact acting in their hereabove stated capacities, known to the notary by their name, surname, civil status and residence, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le douze janvier.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.-F. Kennedy, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 46.448 ici représentée par deux de ses fonds de pouvoir Monsieur Frank Verdier, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg et Monsieur Frank W.J.J. Welman, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Laquelle comparante, dûment représentée comme dit ci-avant, déclare être l'unique associé de la société BRISBY, S.à r.l. avec siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.-F. Kennedy, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés section B numéro 112.313 constituée suivant acte reçu par le notaire M^e Paul Bettingen en date du 24 novembre 2005, dont la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C est en cours.

L'associé unique a prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier la dénomination de la société en BLACK LION BEVERAGES LUXEMBOURG II, S.à r.l.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article premier des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination BLACK LION BEVERAGES LUXEMBOURG II, S.à r.l. (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitées».

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante représentée comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires, ès qualités qu'ils agissent, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: F. Verdier, F.W.J.J. Welman, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2006, vol. 152S, fol. 5, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 1^{er} février 2006.

P. Bettingen.

(019574/202/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.

MALAGA DEVELOPMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 101.264.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 10 février 2006.

H. Hellinckx

Notaire

(018907/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2006.

EUROCEANICA HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R. C. Luxembourg B 102.864.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 36823 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

J. Elvinger

Notaire

(018927/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

PRIMAFIN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 32, place Guillaume II.

R. C. Luxembourg B 83.156.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 25 novembre 2005

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005:

- Monsieur Arnold Peter Hennen, retraité, demeurant à B-4784 St Vith, Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Marc Hennen, administrateur de société, demeurant à CH-6438 Ibach, Administrateur-Délégué;
- Monsieur Eric Hennen, employé privé, demeurant à B-1210 Bruxelles.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faiencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2006, réf. LSO-BN04243. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019284/534/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.

**GSS III PARTNERS SN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. CURZON CAPITAL PARTNERS SN, S.à r.l.).**

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 101.447.

In the year two thousand and six, on the sixteenth day of January.
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of CURZON CAPITAL PARTNERS SN, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Registrar of Companies under registration number B 101.447 («the Company»).

The meeting was opened at 15.30 with Saskia Konsbruck, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Miss Rachel Uhl, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Change of the name of the Company;
2. Relocation of the registered office of the Company;
3. Amendment of the first sentence of article 4 of the articles of incorporation;
4. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to change the name of the Company from CURZON CAPITAL PARTNERS SN, S.à r.l. to GSS III PARTNERS SN, S.à r.l.

Second resolution

The general meeting resolved that the registered office of the Company is relocated to c/o Morgan Stanley, 6B, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg.

Third resolution

The general meeting resolved to amend the first sentence of article 4 of the articles of incorporation to read as follows:

«The Company has its registered office in Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.»

The undersigned notary who, speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a German translation; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by their name, first name, civil status and residence, these person signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:

Im Jahre zweitausendsechs, am sechzehnten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Joseph Elvinger, mit Amtssitz in Luxemburg.

Wurde eine ausserordentliche Hauptversammlung der Gesellschafter von CURZON CAPITAL PARTNERS SN, S.à r.l., einer société à responsabilité limitée, gegründet und existierend nach Luxemburger Recht, mit Sitz in 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 101.447 (nachfolgend «die Gesellschaft»), abgehalten.

Die Versammlung wurde eröffnet mit Saskia Konsbruck, Rechtsanwältin, ansässig in Luxemburg, als Vorsitzender, die Rachel Uhl, Juristin, als Sekretärin, ansässig in Luxemburg, ernannte.

Die Versammlung ernannte als Prüferin Rachel Uhl, vorgenannt.

Nachdem die Organe der Hauptversammlung wie geschildert ordnungsgemäß konstituiert worden sind, erklärte der/ die Vorsitzende folgendes und forderte den Notar auf, dies zu beurkunden:

I. Dass die Tagesordnung der Hauptversammlung wie folgt lautet:

Tagesordnung:

1. Änderung des Namens der Gesellschaft;
2. Verlegung des Sitzes der Gesellschaft;

3. Änderung des ersten Satzes des Artikel 4 des Gesellschaftsvertrages;

4. Sonstiges.

II. Dass die anwesenden oder vertretenen Gesellschafter, die Vollmachten der vertretenen Gesellschafter und die Anzahl der Anteile in einer Anwesenheitsliste aufgeführt sind; diese von den anwesenden Gesellschaftern und den Organen der Hauptversammlung unterzeichnete Anwesenheitsliste wird der vorliegenden Urkunde als Anhang beigefügt, um hiermit zur selben Zeit bei den Eintragungsbehörden eingereicht zu werden.

Die von den Erschienenen ne varietur unterzeichneten Vollmachten der vertretenen Gesellschafter werden der vorliegenden Urkunde ebenfalls beigefügt.

III. Dass das gesamte Gesellschaftskapital in dieser Hauptversammlung anwesend oder vertreten ist und dass alle anwesenden oder vertretenen Gesellschafter erklären, dass ihnen die Tagesordnung vor der Versammlung bekannt war und daher keine Ladungsschreiben notwendig waren.

IV. Dass die vorliegende Versammlung, welche das gesamte Gesellschaftskapital repräsentiert, ordnungsgemäss konstituiert ist und über alle Tagesordnungspunkte rechtswirksam entscheiden kann.

Dann hat die Hauptversammlung nach Abstimmung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Hauptversammlung hat beschlossen, den Namen der Gesellschaft von CURZON CAPITAL PARTNERS SN, S.à.r.l. in GSS III PARTNERS SN, S.à r.l. abzuändern.

Zweiter Beschluss

Die Hauptversammlung hat beschlossen; den Sitz der Gesellschaft nach c/o Morgan Stanley, 6B, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxemburg zu verlegen.

Dritter Beschluss

Die Hauptversammlung hat beschlossen, den ersten Satz des Artikels 4 des Gesellschaftsvertrages wie folgt abzuändern:

«Die Gesellschaft hat ihren Sitz in Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg.»

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, welcher der englischen Sprache kundig ist, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Parteien diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist und eine deutsche Übersetzung enthält. Auf Antrag der Erschienenen ist im Falle einer Abweichung zwischen dem englischen und dem deutschen Text die englische Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung dieser Urkunde an den Bevollmächtigten, welche dem Notar nach Namen, Vornamen, zivilrechtlichem Status und Wohnort bekannt ist, haben diese Personen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. Konsbruck, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2006, vol. 27CS, fol. 31, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Luxembourg, den 17. Februar 2006.

J. Elvinger.

(019584/211/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.

CORSAIR (LUXEMBOURG) N° 11 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R. C. Luxembourg B 90.447.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2006, réf. LSO-BN04529, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(018996/1463/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

CORSAIR (LUXEMBOURG) N° 11 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R. C. Luxembourg B 90.447.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2006, réf. LSO-BN04534, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(018971/1463/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

**FINANCIERE BLANDINE HOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. FINANCIERE BLANDINE S.A.).**

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 65.114.

In the year two thousand and five, on the sixteenth day of December.
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch (Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of FINANCIERE BLANDINE S.A., (R.C.S. Luxembourg, section B number 65.114), having its registered office at L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, incorporated by deed of Maître Gérard Lecuit, then notary residing in Hesperange on June 16, 1998, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 670 of September 19, 1998, the Articles of Incorporation of which have been amended pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, prenamed, on October 24, 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 398 of May 31, 2001.

The Meeting is presided over by Mr Pierre Mestdagh, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Claire Alamichel, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The Meeting elects as scruteneer Mrs Noëlle Piccione, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scruteneer and the undersigned notary. The said list as well as the proxy will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- As appears from the attendance list, out all the one thousand two hundred and fifty (1,250) shares, representing the whole capital of the corporation, shares are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- That the agenda of the Meeting is the following:

1.- Change of the company's name from FINANCIERE BLANDINE S.A. into FINANCIERE BLANDINE HOLDING S.A., and to subsequently amend the article 1 of the Articles of Incorporation.

2.- Modification of the article 4 of the Articles of Incorporation into:

The purposes of the company are the acquisition of interests in any form whatsoever in other Luxembourg or foreign companies and any other investment form, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of securities of any kinds, the management, supervision and development of these interests.

It may also acquire and license trade-marks and patents and other rights derived from or complementary to such patents, and participate in the organization, development, transformation and supervision of any company, remaining however always within the limits of the Law of July 31st, 1929 on holding companies.

3.- Modification of the article 17 of the Articles of Incorporation into:

«All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10th, 1915, as amended on commercial companies, the law of July 31st, 1929, on holding companies.»

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

First resolution

The Meeting, with effect on November 30, 2005, resolves to change the company's name from FINANCIERE BLANDINE S.A. into FINANCIERE BLANDINE HOLDING S.A., and to amend consequently Article one of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

«**Art. 1.** There is hereby established a «société anonyme» under the name of FINANCIERE BLANDINE HOLDING S.A.»

Second resolution

The meeting, with effect on November 30, 2005, resolves to amend article 4 of the articles of incorporation so as to read as follows:

«**Art. 4.** The purposes of the company are the acquisition of interests in any form whatsoever in other Luxembourg or foreign companies and any other investment form, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of securities of any kinds, the management, supervision and development of these interests.

It may also acquire and license trade-marks and patents and other rights derived from or complementary to such patents, and participate in the organization, development, transformation and supervision of any company, remaining however always within the limits of the Law of July 31st, 1929 on holding companies.»

Third resolution

The meeting, with effect on November 30, 2005, resolves to amend Article 17 of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

«**Art. 17.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10th, 1915, as amended on commercial companies, the law of July 31st, 1929, on holding companies.»

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le seize décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FINANCIERE BLANDINE S.A. (R.C.S. Luxembourg numéro B 65.114), ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hesperange, en date du 16 juin 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 670 du 19 septembre 1998, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, prénommé, en date du 24 octobre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 398 du 31 mai 2001.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Claire Alamichel, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Noëlle Piccione, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. La dite liste de présence ainsi que la procuration resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III.- Il ressort de la liste de présence que toutes les mille deux cent cinquante (1.250) actions, représentant l'intégralité du capital sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

IV.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1.- Modification de la dénomination sociale de la société de FINANCIERE BLANDINE S.A. en FINANCIERE BLANDINE HOLDING S.A., et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

2.- Modification de l'article 4 des statuts relatif à l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut également acquérir et mettre en valeur toutes marques de fabrique ainsi que tous brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter, participer à la constitution, au développement, à la transformation et au contrôle de toutes sociétés, le tout en restant dans les limites de la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holdings.»

3.- Modification de l'article 17 des statuts comme suit:

«La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée, avec effet au 30 novembre 2005, décide de changer la dénomination sociale de la société de FINANCIERE BLANDINE S.A. en FINANCIERE BLANDINE HOLDING S.A., et de modifier en conséquence l'article premier des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de FINANCIERE BLANDINE HOLDING S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée, avec effet au 30 novembre 2005, décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut également acquérir et mettre en valeur toutes marques de fabrique ainsi que tous brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter, participer à la constitution, au développement, à la transformation et au contrôle de toutes sociétés, le tout en restant dans les limites de la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holdings.»

Troisième résolution

L'assemblée, avec effet au 30 novembre 2005, décide de modifier l'article 17 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 17.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Mestdagh, C. Alamichel, N. Piccione, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 27 décembre 2005, vol. 434, fol. 66, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 janvier 2006.

H. Hellinckx.

(019608/242/142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.

PROGRES FAMILIAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 7.361.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 17 février 2006, réf. LSO-BN04062, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2006.

Pour PROGRES FAMILIAL S.A.

EURO MANAGEMENT SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(018957/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

PROGRES FAMILIAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 7.361.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 17 février 2006, réf. LSO-BN04063, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2006.

Pour PROGRES FAMILIAL S.A.

EURO MANAGEMENT SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(018958/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

PROGRES FAMILIAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 7.361.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 17 février 2006, réf. LSO-BN04067, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2006.

Pour PROGRES FAMILIAL S.A.

EURO MANAGEMENT SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(018959/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

PROGRES FAMILIAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 7.361.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 21 février 2006, réf. LSO-BN04672, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2006.

Pour PROGRES FAMILIAL S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(018968/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

REIGATE SQUARE HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 78.504.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 39665 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

J. Elvinger

Notaire

(018945/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

ELITE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 108.087.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 39241 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

J. Elvinger

Notaire

(018946/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

LOCARNO INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 85.074.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 38627 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

J. Elvinger

Notaire

(018947/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

OAK S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 112.898.

In the year two thousand and six, on the twelfth day of January.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of shareholders of OAK, a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Matthias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 112.898, incorporated pursuant to a deed of the notary Joseph Elvinger, on the 24 November 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, whose articles of association have not yet been modified (the «Company»).

The meeting is opened at 5:30 p.m. with Mr Marc Elvinger, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair, who appoints as secretary Mr Matthieu Bourdeaut, lawyer, residing in Luxembourg, who is also appointed as scrutineer.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

45610

Agenda:

1. Modification of the Company's accounting year to 1st April until 31 March instead of 1st January until 31 December and subsequent amendment of article 15 of the articles of association;

2. Modification of the date of the annual general meeting of shareholders of the Company from the first Monday in June at 10:00 a.m. to the first Monday in October at 10:00 a.m. and subsequent amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association;

3. Modification of the purpose of the Company to enable the Company to act as a general partner and manager of partnerships or other corporate structures with unlimited liability for all debts and obligations of such entities, as well as manager of any kind of companies and subsequent amendment of article 3 of the articles of association;

4. Appointment of a new director;

5. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the entire share capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to change the accounting year of the Company to 1st April until 31 March instead of 1st January until 31 December.

Article 15 of the articles of incorporation shall henceforth read as follows:

«**Art. 15.** The accounting year of the Company shall begin on April first of each year and shall terminate on March thirty-first.»

Second resolution

The meeting decides to change the annual general meeting of shareholders from the first Monday in June at 10:00 a.m. to the first Monday in October at 10:00 a.m.

The first paragraph of Article 8 of the articles of incorporation shall henceforth read as follows:

«**Art. 8.** The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the first Monday in October at 10:00 a.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.»

Third resolution

The meeting decides to amend the purpose of the Company to enable the Company to act as a general partner and manager of partnerships or other corporate structures with unlimited liability for all debts and obligations of such entities, as well as manager of any kind of companies.

Article 3 of the articles of incorporation shall henceforth read as follows:

«**Art. 3.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may act as a general partner and manager of partnerships or other corporate structures with unlimited liability for all debts and obligations of such entities, as well as manager of any kind of companies.

The Company may further guarantee, grant loans, manage or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.»

Fourth resolution

The meeting decides to appoint the following person as a new director of the Company:

Mr Robert L. Rosner, Partner at VESTAR CAPITAL PARTNERS, born in New York, U.S.A., on 5 December 1959, residing at 73, Quai d'Orsay, 75007 Paris, France.

The term of office of the said director shall end at the general meeting called to approve accounts as of 31 March 2011. The Company is thus managed by a board of directors composed of five directors and may be bound, in all circumstances, by the sole signature of any of its directors.

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg, on the date set at the beginning of this deed.
This deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their first and surnames, civil status and residences, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille six, le douze janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois OAK, ayant son siège social sis 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.898, constituée suivant acte notarié devant le Notaire Maître Joseph Elvinger en date du 24 novembre 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, dont les statuts n'ont pas encore été modifiés (la «Société»).

L'assemblée est ouverte à 17 heures sous la présidence de Monsieur Marc Elvinger, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Matthieu Bourdeaut, maître en droit, demeurant à Luxembourg, qui est aussi choisi comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification de l'exercice social de la Société pour le fixer du 1^{er} avril au 31 mars au lieu du 1^{er} janvier au 31 décembre et modification subséquente de l'article 15 des statuts;

2. Modification de la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour la fixer, au lieu du premier lundi du mois de juin, au premier lundi du mois d'octobre et modification subséquente de l'article 8 des statuts;

3. Modification de l'objet de la société pour lui permettre d'agir en qualité de gérant et associé commandité de sociétés en commandite par actions or d'autres structures sociales avec une responsabilité illimitée au titre des dettes et obligation de telles entités, ainsi qu'en qualité de gérant de tout type de société et modification subséquente de l'article 3 des statuts;

4. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer l'exercice social courant jusqu'ici du 1^{er} janvier au 31 décembre pour désormais commencer le 1^{er} avril et prendre fin le 31 mars.

L'article 15 des statuts est désormais rédigé comme suit:

«**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier avril de chaque année et prendra fin le trente et un mars de l'année suivante.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du premier lundi du mois de juin à 10 heures au premier lundi du mois d'octobre à 10 heures.

Le premier paragraphe de l'article 8 des statuts est désormais rédigé comme suit:

«**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois d'octobre à 10 heures. Si ce jour est un jour férié légal au Grand-Duché de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de changer l'objet de la société pour lui permettre d'agir en qualité de gérant et associé commandité de sociétés en commandite par actions ou de structures sociales similaires avec une responsabilité illimitée au titre des dettes et obligations de telles entités, ainsi qu'en qualité de gérant de tout type de société.

L'article 3 des statuts est désormais rédigé comme suit:

«**Art. 3.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre

manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra agir en qualité de gérant et associé commandité de sociétés en commandite par actions or de structures sociales similaires avec une responsabilité illimitée au titre des dettes et obligation de telles entités, ainsi qu'en qualité de gérant de tout type de société.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer la personne suivante administrateur de la Société:

M. Robert L. Rosner, Partner de VESTAR CAPITAL PARTNERS, né à New York, U.S.A., le 5 décembre 1959, demeurant au 73, Quai d'Orsay, 75007 Paris, France.

Le mandat dudit administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes au 31 mars 2011. La Société est donc dirigée par un conseil d'administration composé de cinq personnes et sera liée, en toutes circonstances, par la seule signature de l'un quelconque de ses administrateurs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénoms usuels, état civil et demeure, les comparants ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: M. Elvinger, M. Bourdequ, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2006, vol. 152S, fol. 2, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2006.

J. Elvinger.

(019592/211/171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.

OAK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 112.898.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 41213 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.

J. Elvinger.

(019593/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.

SCANDI TRUST, Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 13, place d'Armes.

R. C. Luxembourg B 90.685.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 16 février 2006, réf. LSO-BN03815, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2006.

Signature.

(019011/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

SCANDI TRUST, Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 13, place d'Armes.

R. C. Luxembourg B 90.685.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 16 février 2006, réf. LSO-BN03816, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2006.

Signature.

(019000/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

**VISION IN MOTION CONSULTING S.A., Société Anonyme,
(anc. UPSALA FINANCE S.A).**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 42, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 69.613.

L'an deux mille six, le neuf janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme UPSALA FINANCE S.A., ayant son siège social à L-8211 Mamer, 105, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 69.613, constituée suivant acte reçu par M^e Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 avril 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 528 du 9 juillet 1999.

L'assemblée est présidée par Monsieur Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Léo De Waal, accounting manager, demeurant à L-1924 Luxembourg, 10, rue E. Lavandier.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jo Van Laethem, administrateur de société, demeurant à L-1924 Luxembourg, 10, rue E. Lavandier.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1.250 (mille deux cent cinquante) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social vers L-2210 Luxembourg, 42, boulevard Napoléon I^{er}.
2. Modification afférente de l'article 1^{er}, deuxième alinéa des statuts.
3. Modification de la dénomination sociale de la société en VISION IN MOTION CONSULTING S.A.
4. Modification afférente de l'article 1^{er}, premier alinéa des statuts.
5. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social vers L-2210 Luxembourg, 42, boulevard Napoléon I^{er}.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en VISION IN MOTION CONSULTING S.A.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 1^{er}, premier et deuxième alinéas des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Premier et deuxième alinéa.** Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de VISION IN MOTION CONSULTING S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: R. Galiotto, L. De Waal, J. Van Laethem, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2006, vol. 27CS, fol. 19, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2006.

J. Elvinger.

(019615/211/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.

CEREP II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 107.559.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 40776 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.

J. Elvinger

Notaire

(019425/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.

45614

JOST LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 107.073.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 39116 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

J. Elvinger
Notaire

(018948/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

LUBRIZOL (GIBALTAR) LIMITED LUXEMBOURG S.C.S., Société en commandite simple.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper.
R. C. Luxembourg B 110.778.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 40184 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

J. Elvinger
Notaire

(018949/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

H FINANCIAL GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 111.174.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 39786, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.

J. Elvinger.

(019626/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.

H FINANCIAL GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 111.174.

L'an deux mille cinq, le six octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme H FINANCIAL GROUP S.A., ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur, en cours d'inscription au R.C.S. Luxembourg section B, constituée suivant acte reçu le 26 septembre 2005, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations; et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hubert Janssen, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Rachel Uhl, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 1.500 (mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de EUR 150.000,- (cent cinquante mille euros) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation de capital pour le porter de EUR 150.000,- à EUR 600.000,- par l'émission de nouvelles actions.
2. Modifications statutaires.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 450.000,- (quatre cent cinquante mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 150.000,- (cent cinquante mille euros) à EUR 600.000,- (six cent mille euros), par l'émission de 4.500 (quatre mille cinq cents) actions nouvelles.

Seconde résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des 4.500 actions nouvelles:

- a) Madame Roisin Donovan, pour 3 actions;

b) Monsieur Tom Donovan, pour 4.497 actions.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite les souscripteurs prénommés, représentés par Mademoiselle Rachel Uhl, prénommée, en vertu de procurations dont mention ci-avant;

ont déclaré souscrire aux quatre mille cinq cents (4.500) actions nouvelles, chacun le nombre pour lequel il a été admis, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 450.000,- (quatre cent cinquante mille euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à EUR 600.000,- (six cent mille euros), divisé en 6.000 (six mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, entièrement libérées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: H. Janssen, P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2005, vol. 150S, fol. 25, case 10. – Reçu 4.500 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2005.

J. Elvinger.

(019624/211/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.

EPIC (PREMIER) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 102.683.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 35494 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

J. Elvinger

Notaire

(018950/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

DUCHESS III CDO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 95.311.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 34431 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

J. Elvinger

Notaire

(018952/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

EAGLE SPIRIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.

R. C. Luxembourg B 30.295.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 février 2006, réf. LSO-BN05179, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2006.

C. Wassenich

Avocat à la Cour

(019053//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

45616

FOROM, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 28, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 110.264.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 16 février 2006, réf. LSO-BN03817, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2006.

Signature.

(019004/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

AUTOPOL, Société Anonyme.

Siège social: L-9011 Ettelbruck, 170A, rue de Bastogne.
R. C. Luxembourg B 93.119.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 16 février 2006, réf. LSO-BN03813, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2006.

Signature.

(019009/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

DRIVE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 113.742.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 40707, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.

J. Elvinger.

(019628/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.

DRIVE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 113.742.

In the year two thousand and five, on the fifteenth of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared M^e Cintia Martins Costa, maître en droit, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as proxyholder on behalf of LUXGATE, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, and registered at the Luxembourg commercial register under number B 105.092 being the sole member of DRIVE, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg incorporated by deed of the undersigned notary on 13th December 2005 (the «Company») not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

1. The sole member holds all shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.
2. That the items on which resolutions are to be passed are as follows:

Agenda:

(A) Amendment and restatement of article 2 of the articles of incorporation of the Company (the «Articles») so as to read as follows: «The object of the Company is the holding of a participation in real estate located within Germany through DresdnerGrund-Fonds, a German law Publikumsfonds (open-ended real estate fund) in the form of a Grundstücks-Sondervermögen. It may in this connection borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In general fashion it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.»

(B) Amendment and restatement of the third paragraph of article 7 of the Articles so as to read as follows: «In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. The board of managers shall meet exclusively in Luxembourg. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another provided, however, that such meeting conducted by telephone conference or other telecommunications equipment must always be initiated from Luxembourg only and none of the managers participating from Germany. A meeting may also be held by conference call only provided, however, that such conference call is initiated from Luxembourg only and none of the managers participating from Germany. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in

person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.»

(C) Amendment and restatement of the second paragraph of article 10 of the Articles so as to read as follows:

«Meetings shall be held exclusively in Luxembourg. They shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting and shall be held at such place in Luxembourg as may be specified in the convening notice.»

The meeting having approved the above unanimously took the following resolution:

Sole resolution

The meeting resolved to amend the Articles of the Company as set out in the agenda under items (A) to (C).

The items on the agenda having all been resolved upon, the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at one thousand Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the party hereto these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille cinq, le quinzième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu M^e Cintia Martins Costa, maître en droit, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg agissant en vertu d'une procuration conférée par LUXGATE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 105.092 étant l'associé unique de DRIVE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg constituée suivant acte notarié reçu par le notaire instrumentant en date du 13 décembre 2005 (la «Société»), non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le porteur de la procuration déclare et prie le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient toutes les parts sociales de la Société, de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur tous les points à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels les résolutions sont prises sont les suivants:

Ordre du jour:

(A) Modification et refonte de l'article 2 des statuts de la Société (les «Statuts») de la manière qui suit: «La Société a pour objet la prise de participations dans des biens immobiliers situés en Allemagne au travers de DresdenerGrund-Fonds, un Publikumsfonds de droit allemand (fonds immobilier de type ouvert) prenant la forme d'un Grundstücks-Sondervermögen. Dans ce contexte la Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à travers des placements privés à l'émission d'obligations et autres titres de créances.

D'une manière générale, elle peut prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.»

(B) Modification et refonte du troisième paragraphe de l'article 7 des Statuts de la manière qui suit: «Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Le conseil de gérance se réunira exclusivement au Luxembourg. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres à condition, cependant, qu'une telle réunion se tenant au moyen d'une conférence téléphonique ou d'un autre moyen de télécommunication soit exclusivement initiée à partir du Luxembourg et qu'aucun gérant n'y participe à partir de l'Allemagne. Une réunion du conseil de gérance pourra être tenue uniquement par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique à condition, cependant, que celle-ci soit initiée à partir du Luxembourg et qu'aucun gérant n'y participe à partir de l'Allemagne. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.»

(C) Modification et refonte du deuxième paragraphe de l'article 10 des Statuts de la manière suivante: «Les assemblées se tiendront exclusivement au Luxembourg. Les assemblées seront convoquées par un avis de convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse telle qu'elle apparaît sur le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de tenue de cette assemblée laquelle se tiendra au Luxembourg au lieu indiqué dans l'avis de convocation.»

Les décisions prises à l'unanimité par l'associé unique sont les suivantes:

Résolution unique

Il est décidé de modifier les Statuts de la Société de la manière décrite dans l'ordre du jour sous les points (A) à (C). Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

45618

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations, ou changements sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, en raison des présentes sont évalués à mille euros.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au porteur de la procuration, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: C.M. Costa, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2005, vol. 26CS, fol. 79, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2006.

J. Elvinger.

(019627/211/109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.

MY TRANSFER LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3380 Noertzange, 91, rue Principale.

R. C. Luxembourg B 81.859.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 février 2006, réf. LSO-BN01468, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2006.

BUREAU COMPTABLE FABER & WEIS, S.à r.l.

Signature

(019081//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

MASTERS CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3333 Hellange, 44A, route de Bettembourg.

R. C. Luxembourg B 89.092.

Le bilan au 8 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 février 2006, réf. LSO-BN01469, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2006.

BUREAU COMPTABLE FABER & WEIS, S.à r.l.

Signature

(019082//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

GRASSETTO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 38.674.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 février 2006, réf. LSO-BN04251, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2006.

Signature.

(019087/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

GRASSETTO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 38.674.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 février 2006, réf. LSO-BN04252, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2006.

Signature.

(019090/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

**ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ENSEIGNEMENT PRÉCOCE, PRÉ-SCOLAIRE ET
PRIMAIRE D'ESCH-LALLANGE, Association sans but lucratif.**

Siège social: Esch-Lallange.
F 1.426.

—
STATUTS

Entre les soussignés, il est formé une association sans but lucratif, sous le régime fixé par la loi du 21 avril 1928 modifiée, dont les statuts sont arrêtés comme suit:

A. - Dénomination, siège, objet, durée, affiliation

Art. 1. L'association portera la dénomination de ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ENSEIGNEMENT PRÉCOCE, PRÉ-SCOLAIRE ET PRIMAIRE D'ESCH-LALLANGE, Association sans but lucratif.

Art. 2. L'association a son siège à Esch-Lallange.

Art. 3. L'association a pour but:

- de contribuer à la prospérité et au bien-être de l'école précoce, pré-scolaire et primaire (du quartier de Lallange) dans le respect des lois et règlements régissant l'enseignement dans notre pays et des règlements communaux internes dans le respect des droits des enfants;
- de regrouper les parents, tuteurs ou personnes ayant la charge des élèves de l'école précoce, préscolaire et primaire d'Esch-Lallange;
- de susciter un dialogue permanent et une participation entre tous les partenaires de l'école pour le bien-être de tous les enfants;
- de participer d'une manière constructive à l'éducation scolaire des enfants et à la sécurité des enfants;
- de transmettre aux autorités scolaires les suggestions des parents d'élèves en matière d'administration et d'organisation;
- d'aider les parents dans leur rôle éducatif de les former et de les informer.

Art. 4. L'association s'interdit de s'occuper de questions étrangères à son objet et notamment de questions politiques, idéologiques et religieuses.

Art. 5. Elle est constituée pour une durée illimitée.

B. - Membres

Art. 6. Le nombre des membres est illimité.

Art. 7. L'association se compose de membres actifs et de membres d'honneur.

Art. 8. Peuvent être membres actifs de l'association les parents d'enfants élèves et les personnes justifiant qu'ils ont la charge d'un enfant élève de l'école précoce, pré-scolaire et primaire de Lallange.
Tout candidat devient membre, après avoir versé sa cotisation.

Art. 9. Peuvent être nommés membres d'honneurs par le Conseil d'Administration, des personnes physiques ou morales ayant rendu des services ou fait des dons à l'association.

Les membres honoraires jouissent, à l'exception de pouvoir devenir membre du Conseil d'Administration, et du droit de vote, des mêmes droits que les membres actifs.

Art. 10. La qualité de membre se perd pour tous les membres par le non-règlement de la cotisation dans les trois mois de son échéance.

Art. 11. Pour les actes portant préjudice grave à l'association, l'exclusion d'un membre peut être prononcée par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration.

Art. 12. L'associé démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fond social.

Art. 13. Les membres actifs paient une cotisation annuelle fixée par l'Assemblée Générale.

C. - Administration

Art. 14. L'association est gérée par un Conseil d'Administration de 6 membres au moins et 15 membres au plus.

Les membres du Conseil d'Administration sont élus par les membres actifs par l'Assemblée Générale à la majorité simple des voix avec le désir, qu'au moins un représentant des parents d'élèves d'une nationalité étrangère soit membre d'office, ainsi qu'un membre de chaque école.

Leur mandat a une durée de deux années scolaires. Les membres sortants sont rééligibles. Sont démissionnaires d'office les membres actifs dont les enfants ne fréquentent plus, au moment de l'Assemblée Générale, de classe précoce, préscolaire ou primaire du quartier de Lallange, et ceci depuis maximum 6 ans.

Un ménage peut fournir un membre au Conseil d'Administration.

Art. 15. Le Conseil d'Administration élit chaque 2 ans parmi ses membres un bureau composé d'un(e) président(e), d'un(e) vice-président(e), d'un(e) secrétaire, d'un(e) trésorier(e) ainsi que de préférence d'un(e) secrétaire-adjoint(e), d'un(e) trésorier(e)-adjointe. Il peut déléguer toutes autres charges à ses membres.

Art. 16. Le Conseil d'Administration se réunit chaque fois qu'il le juge utile, sur convocation de son président ou de son représentant ou à la demande de trois de ses membres. Il se réunit au moins deux fois par trimestre pendant la période scolaire. Il ne peut délibérer qu'en présence de la majorité de ses membres. Les décisions du Conseil d'Admi-

nistration sont prises à la majorité des suffrages. En cas d'absence d'un membre du CA, celui-ci peut prendre part au vote par procuration remise à un autre membre du CA présent. En cas d'égalité des voix, celle du président est prépondérante. Est réputé démissionnaire tout membre du Conseil d'Administration qui pendant trois réunions consécutives a été absent sans motif valable.

Art. 17. Le Conseil d'Administration représente officiellement l'association et assure l'observation des statuts. Le président signe conjointement avec un membre du Conseil d'Administration toutes pièces qui engagent la responsabilité de l'association. En cas d'absence du président, celui-ci est remplacé par le vice-président ou un remplaçant de l'Association.

Art. 18. Les délibérations du Conseil d'Administration sont consignées dans un procès-verbal signé par le président et le secrétaire: les membres du Conseil d'Administration peuvent en prendre connaissance sans déplacement de dossier et demander des copies.

Art. 19. Le trésorier est chargé de la tenue des livres en comptabilité. Il veille à la rentrée des recettes et des dépenses, lequel est soumis, aux fins de vérifications aux deux réviseurs de caisse, désignés par l'Assemblée Générale, qui en cas d'approbation, donne décharge au trésorier.

D. - Assemblée générale

Art. 20. L'Assemblée Générale ordinaire aura lieu une fois par an. Le Conseil d'Administration fixera la date et l'ordre du jour.

Toute convocation de l'Assemblée Générale est portée à la connaissance de tous les parents et membres au moins deux semaines avant la date fixée.

L'ordre du jour doit être joint à cette convocation, ainsi qu'un formulaire de procuration à une personne désignée par le membre de l'association des parents d'élèves de l'école précoce, pré-scolaire et primaire de Esch-Lallange.

Art. 21. Le Conseil d'Administration pourra convoquer une Assemblée Générale extraordinaire chaque fois qu'il le jugera utile ou nécessaire.

A la suite d'une demande écrite d'un cinquième des membres effectifs, le Conseil d'Administration doit convoquer dans le délai d'un mois une Assemblée Générale extraordinaire, en portant à l'ordre du jour le motif de la demande.

Art. 22. L'Assemblée Générale est régulièrement constituée quel que soit le nombre des membres effectifs présents. Les décisions sont prises à la majorité des suffrages exprimés, en cas de partage des voix, celle du président est prépondérante. Il est rendu compte au cours de l'exercice écoulé et de la situation financière. L'assemblée approuve les comptes de l'exercice écoulé: le cas échéant, elle procède aux élections prévues par les statuts.

Art. 23. Toute réunion de l'Assemblée Générale fait l'objet d'un procès-verbal portant la signature du président et du secrétaire. Les membres pourront en prendre connaissance sans déplacement du dossier.

E. - Modification des statuts

Art. 24. Seule l'Assemblée Générale extraordinaire peut se prononcer sur la modification des statuts, le projet de modification doit préalablement être porté à la connaissance des membres deux semaines avant avec l'ordre du jour. 2/3 des membres présents doivent donner leur accord à la modification prévue.

F. - Ressources, dissolution

Art. 25. En cas de dissolution de l'association, l'actif substituant après extinction du passif sera versé à une oeuvre de bienfaisance de la commune.

Art. 26. Les ressources de l'association se composent notamment:

- a) de cotisations de ses membres,
- b) de subsides,
- c) de dons ou legs en sa faveur,
- d) des intérêts de fonds placés.

Cette liste n'est pas limitative.

G. - Dispositions spéciales

Art. 27. Pour les cas non prévus par les présents statuts, les associés se réfèrent à la loi du 21 avril 1928 modifiée sur les associations sans but lucratif.

Fait à Esch-Lallange, le 23 janvier 2006.

Signatures.

Les membres du Conseil d'Administration:

		Profession	Nationalité
Madame	Marceline Barberi	Vendeuse	Luxembourgeoise
Madame	Sandra Baum-Kosmala	Femme de Foyer	Luxembourgeoise
Madame	Martine Baum-Ruppert	Femme de Foyer	Luxembourgeoise
Madame	Yvette Biver	Femme de Foyer	Luxembourgeoise
Madame	Elvira Ciach	Femme de Foyer	Italienne
Monsieur	Claudio Di Ronco	Employé privé	Italien
Madame	Léa Erpelding	Educatrice	Luxembourgeoise
Madame	Nicole Lazzeri-Schweich	Aide-soignante	Luxembourgeoise
Madame	Claudine Ries-Thommes	Femme de Foyer	Luxembourgeoise

45621

Monsieur	Roger Scheuren	Fonctinaire de l'Etat	Luxembourgeois
Madame	Sandra Schoetter	Femme de Foyer	Luxembourgeoise
Madame	Ginette Uhrig-Lanners	Femme de Foyer	Luxembourgeoise
Madame	Nadia Werdel-Wieland	Indépendante	Luxembourgeoise

Après l'élection du Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale, les membres élus se retirent pour procéder aux élections internes déterminant les fonctions à répartir selon l'art. 16.

Il a été décidé que le siège de l'Association serait à la même adresse que celle du (de la) secrétaire.

Présidente: Biver Yvette

Vice-Président: Scheuren Roger

Secrétaire: Di Ronco Claudio

Secrétaire adjointe: Baum Kosmala Sandra

Trésorière: Ciach Elvira

Trésorière adjointe: Uhrig Ginette

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2006, réf. LSO-BN00501. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019629//134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.

ART ET POSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 91.547.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 février 2006, réf. LSO-BN05662, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ART & POSE S.A.

Signature

(019083//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

BABCOCK LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 87.191.

Le bilan au 28 février 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2006, réf. LSO-BN04709, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BABCOCK LUXEMBOURG, S.à r.l.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(019084/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

INTERNATIONAL RAILWAY SYSTEMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R. C. Luxembourg B 86.084.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 23 février 2006, réf. LSO-BN05283, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(019140/1005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

INTERNATIONAL RAILWAY SYSTEMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R. C. Luxembourg B 86.084.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 23 février 2006, réf. LSO-BN05286, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(019141/1005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

45622

**S.G.C. LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme,
(anc. S.G.C. S.A.).**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 83.087.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 février 2006, réf. LSO-BN03728, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2006.

Signature.

(019086/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

ATELIERS FEIDERT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 12.609.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2006, réf. LSO-BN02378, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 23 février 2006.

Pour ATELIERS FEIDERT, S.à r.l.

J. Reuter

(019100/517/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

S.C.I. ROCAMAR, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-5960 Itzig, 94, rue de l'Horizon.
R. C. Luxembourg E 3.094.

L'an deux mille six, le vingt-quatre janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Armand Zigrand, ingénieur-technicien, né à Luxembourg, le 10 décembre 1946, demeurant à L-5960 Itzig, 94, rue de l'Horizon.

2.- Madame Monique Schanck, sans état particulier, née à Wiltz, le 12 février 1950, épouse de Monsieur Armand Zigrand, demeurant à L-5960 Itzig, 94, rue de l'Horizon.

3.- Madame Anouk Zigrand, ergothérapeute diplômée, née à Luxembourg, le 20 décembre 1977, épouse de Monsieur Camille Weyrich, demeurant à L-5960 Itzig, 94, rue de l'Horizon.

4.- Mademoiselle Carole Zigrand, infirmière en pédiatrie, née à Luxembourg, le 10 septembre 1980, demeurant à L-5960 Itzig, 94, rue de l'Horizon.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

Exposé préliminaire

Monsieur Armand Zigrand et Madame Monique Schanck, préqualifiés, sont propriétaires de chaque fois cinquante (50) parts sociales de la société civile immobilière S.C.I. ROCAMAR ayant son siège social à L-5960 Itzig, 94, rue de l'Horizon, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 janvier 2006, en voie de publication au Mémorial C.

Le capital social de la prédite société s'élève actuellement à deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Donation

Ensuite Monsieur Armand Zigrand et Madame Monique Schanck, préqualifiés, ont, par ces présentes, déclaré faire donation: a) à leur fille Madame Anouk Zigrand, préqualifiée, ce acceptant;

de la nue-propriété de chaque fois vingt-cinq (25) parts sociales de la société civile immobilière S.C.I. ROCAMAR, prédésignée, tandis qu'ils se réservent expressément l'usufruit viager des mêmes parts sociales, étant entendu que l'usufruitier exercera les droits de vote relatifs aux dites parts ainsi que toutes les autres attributions auxquelles elles donnent lieu;

ces parts sociales sont évaluées pour les besoins du fisc au total et en pleine propriété à mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR);

b) à leur fille Mademoiselle Carole Zigrand, préqualifiée, ce acceptant;

de la nue-propriété de chaque fois vingt-cinq (25) parts sociales de la société civile immobilière S.C.I. ROCAMAR, prédésignée, tandis qu'ils se réservent expressément l'usufruit viager des mêmes parts sociales, étant entendu que l'usufruitier exercera les droits de vote relatifs aux dites parts ainsi que toutes les autres attributions auxquelles elles donnent lieu;

ces parts sociales sont évaluées pour les besoins du fisc au total et en pleine propriété à mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

Suite à la donation de parts sociales en nue-propiété ci-avant documentée, l'article six des statuts de la société est modifié comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR), représentée par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Les parts sociales se répartissent comme suit:

1.- Madame Anouk Zigrand, ergothérapeute diplômée, née à Luxembourg, le 20 décembre 1977, épouse de Monsieur Camille Weyrich, demeurant à L-5960 Itzig, 94, rue de l'Horizon, cinquante parts (50) sociales en nue-propiété;

2.- Mademoiselle Carole Zigrand, infirmière diplômée, née à Luxembourg, le 10 septembre 1980, demeurant à L-5960 Itzig, 94, rue de l'Horizon, cinquante parts (50) sociales en nue-propiété;

3.- Monsieur Armand Zigrand, ingénieur-technicien, né à Luxembourg, le 10 décembre 1946, demeurant à L-5960 Itzig, 94, rue de l'Horizon, cinquante (50) parts en usufruit;

4.- Madame Monique Schanck, sans état particulier, née à Wiltz, le 12 février 1950, épouse de Monsieur Armand Zigrand, demeurant à L-5960 Itzig, 94, rue de l'Horizon, cinquante (50) parts en usufruit.

La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord unanime. L'intégralité de l'apport devra être libérée sur demande du gérant ou des associés. Les intérêts courent à partir de la date de l'appel des fonds ou apports.»

Frais

Tous les frais, droits et honoraires auxquels les présentes donneront lieu, sont à charge des donataires qui s'obligent à leur acquittement.

Dont acte, passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. Zigrand, M. Schanck, A. Zigrand, C. Zigrand, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 février 2006, vol. 535, fol. 61, case 6. – Reçu 15,75 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 février 2006.

J. Seckler.

(019658/231/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.

PATIN D'OR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Kockelscheuer.

R. C. Luxembourg B 21.208.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2006, réf. LSO-BN02384, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 23 février 2006.

Pour PATIN D'OR, S.à r.l.

J. Reuter

(019103/517/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

JERUTO IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Stumper.

R. C. Luxembourg B 67.630.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 10 février 2006

Messieurs Aloyse Wagner, François Winandy et Madame Mireille Gehlen ont démissionné de leurs fonctions d'administrateurs.

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2006:

- Monsieur Franck Ruimy, demeurant professionnellement au 25, Knightbridge, GB-SW1X 7RZ Londres;

- Monsieur Jean-Christophe Caron-Telders, demeurant professionnellement au 25, Knightbridge, GB-SW1X 7RZ Londres;

- Monsieur Daniel Khalili, demeurant professionnellement au 25, Knightbridge, GB-SW1X 7RZ Londres.

Luxembourg, le 16 février 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2006, réf. LSO-BN04235. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019286/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.

**GSS III PARTNERS SNFH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. CURZON CAPITAL PARTNERS SNFH, S.à r.l.).**
Registered office: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 100.881.

In the year two thousand and six, on the sixteenth day of January.
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of CURZON CAPITAL PARTNERS SNFH, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Registrar of Companies under registration number B 100.881 («the Company»).

The meeting was opened with Saskia Konsbruck, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Rachel Uhl, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Rachel Uhl, prenamed.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Change of the name of the Company;
2. Relocation of the registered office of the Company;
3. Amendment of the first sentence of article 4 of the articles of incorporation;
4. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to change the name of the Company from CURZON CAPITAL PARTNERS SNFH, S.à r.l. to GSS III PARTNERS SNFH, S.à r.l.

Second resolution

The general meeting resolved that the registered office of the Company is relocated to c/o Morgan Stanley, 6B, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg.

Third resolution

The general meeting resolved to amend the first sentence of article 4 of the articles of incorporation to read as follows:

«The Company has its registered office in Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.»

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a German translation; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by their name, first name, civil status and residence, these person signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:

Im Jahre zweitausendsechs, am sechzehnten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Elvinger, mit Amtssitz in Luxemburg.

Wurde eine ausserordentliche Hauptversammlung der Gesellschafter von CURZON CAPITAL PARTNERS SNFH, S.à r.l., einer société à responsabilité limitée, gegründet und existierend nach Luxemburger Recht, mit Sitz in 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 100.881 (nachfolgend «die Gesellschaft»), abgehalten.

Die Versammlung wurde eröffnet mit Saskia Konsbruck, Rechtsanwältin, ansässig in Luxemburg, als Vorsitzender, die Rachel Uhl, Juristin, als Sekretärin, ansässig in Luxemburg, ernannte.

Die Versammlung ernannte als Prüferin Rachel Uhl, vorgeannt.

Nachdem die Organe der Hauptversammlung wie geschildert ordnungsgemäß konstituiert worden sind, erklärte der/ die Vorsitzende folgendes und forderte den Notar auf, dies zu beurkunden:

I. Dass die Tagesordnung der Hauptversammlung wie folgt lautet:

Tagesordnung:

1. Änderung des Namens der Gesellschaft;

2. Verlegung des Sitzes der Gesellschaft;
3. Änderung des ersten Satzes des Artikel 4 des Gesellschaftsvertrages;
4. Sonstiges.

II. Dass die anwesenden oder vertretenen Gesellschafter, die Vollmachten der vertretenen Gesellschafter und die Anzahl der Anteile in einer Anwesenheitsliste aufgeführt sind; diese von den anwesenden Gesellschaftern und den Organen der Hauptversammlung unterzeichnete Anwesenheitsliste wird der vorliegenden Urkunde als Anhang beigelegt, um hiermit zur selben Zeit bei den Eintragungsbehörden eingereicht zu werden.

Die von den Erschienenen ne varietur unterzeichneten Vollmachten der vertretenen Gesellschafter werden der vorliegenden Urkunde ebenfalls beigelegt.

III. Dass das gesamte Gesellschaftskapital in dieser Hauptversammlung anwesend oder vertreten ist und dass alle anwesenden oder vertretenen Gesellschafter erklären, dass ihnen die Tagesordnung vor der Versammlung bekannt war und daher keine Ladungsschreiben notwendig waren.

IV. Dass die vorliegende Versammlung, welche das gesamte Gesellschaftskapital repräsentiert, ordnungsgemäß konstituiert ist und über alle Tagesordnungspunkte rechtswirksam entscheiden kann.

Dann hat die Hauptversammlung nach Abstimmung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Hauptversammlung hat beschlossen, den Namen der Gesellschaft von CURZON CAPITAL PARTNERS SNFH, S.à r.l. in GSS III PARTNERS SNFH, S.à r.l. abzuändern.

Zweiter Beschluss

Die Hauptversammlung hat beschlossen, den Sitz der Gesellschaft nach c/o Morgan Stanley, 6B, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxemburg zu verlegen.

Dritter Beschluss

Die Hauptversammlung hat beschlossen, den ersten Satz des Artikels 4 des Gesellschaftsvertrages wie folgt abzuändern:

«Die Gesellschaft hat ihren Sitz in Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg.»

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, welcher der englischen Sprache kundig ist, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Parteien diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist und eine deutsche Übersetzung enthält. Auf Antrag der Erschienenen ist im Falle einer Abweichung zwischen dem englischen und dem deutschen Text die englische Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung dieser Urkunde an den Kompargenten, welche dem Notar nach Namen, Vornamen, zivilrechtlichem Status und Wohnort bekannt sind, haben diese Personen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. Konsbruck, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2006, vol. 27CS, fol. 31, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2006.

J. Elvinger.

(019671/211/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.

LUBLIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 111.843.

Suite à une cession de parts sociales sous seing privé intervenue en date du 27 octobre 2005, dûment signifiée à la société.

La société PRADERA-AM Plc, une société de droit anglais, ayant son siège social à Devonshire House, 146 Bishopsgate, London, EC2M 4JX, Angleterre, inscrite au registre des sociétés sous le numéro 3786152,

a cédée 125 parts sociales de la société LUBLIN, S.à r.l.,

à la société PRADERA CENTRAL HOLDCO, S.à r.l., ayant son siège à L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté (Grand-Duché de Luxembourg) inscrite sous le numéro R.C.S. B 111.721.

Pour mention, délivré à la demande de la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2006.

Pour avis conforme

Pour LUBLIN, S.à r.l.

G. Lecuit

Notaire

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2006, réf. LSO-BN04300. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019119/220/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

MCT BERLIN ZWEI S.A., Société Anonyme.
Registered office: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 114.385.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the third of February.
Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared the following:

1. MCT BERLIN RESIDENTIAL S.C.A., having its registered office at 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 109.741, duly represented by Mr Lionel Noguera, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on February 3rd, 2006; and

2. MCT LUXEMBOURG MANAGEMENT, S.à r.l., having its registered office at 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 109.740, duly represented by Mr Marcus Peter, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on February 3rd, 2006.

Which proxies shall be signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, represented as said above, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a «société anonyme» which they form between themselves:

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a «société anonyme» under the name of MCT BERLIN ZWEI S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period of time.

Art. 4. The corporation shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of real estate, stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The corporation may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries, affiliated or group companies. The corporation may also establish branches in Luxembourg and abroad. The corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The Company has an issued capital of eight hundred thousand Euro (EUR 800,000.-), divided into twenty-five thousand (25,000) Shares of thirty-two Euro (EUR 32.-) each.

The total share premium of the Company amounts to seven million two hundred thousand Euro (EUR 7,200,000.-).

The board of directors may create such capital reserves from time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the company as issue premiums on the issue and sale of its shares, which reserves or paid in surplus may be used by the board of directors to provide for setting off any realized or unrealized capital losses or for the payment of any dividend or other distribution.

The shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing single shares or certificates representing two or more shares.

The shares may be in registered form.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Authorised capital

The corporation shall have an authorised share capital of up to fifty million Euro (EUR 50,000,000.-), divided into one million five hundred sixty-two thousand five hundred (1,562,500) shares having a par value of thirty-two Euro (EUR 32.-) each.

The board of directors is authorised and appointed:

- to increase from time to time the subscribed capital within the limits of the authorised capital, at once or by successive portions, by issue of new shares with or without issue premium, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims or, upon approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares;

- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of new shares.

Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorised capital which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

Title III. - Management

Art. 6. The corporation is managed by a board of directors comprising at least three members, whether shareholders or not. Members are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

The office of a director shall be vacated if:

- he resigns his office by notice to the corporation, or
- he ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a director, or
- he becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or
- he is removed from office by resolution of the shareholders.

Insofar as the law allows, every present or former director of the corporation shall be indemnified out of the assets of the corporation against any loss or liability incurred by him by reason of being or having been a director.

Art. 7. The board of directors may elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

All meetings of the board of directors shall be held in Luxembourg.

The board of directors shall validly resolve on any matters if a majority of its members are present or represented.

In the event of an emergency, resolutions signed by all members of the board of directors will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

In addition and in case of emergency only, any member of the board of directors who participates in the proceedings of a meeting of the board of directors by means of a communication device (including a telephone), which allows all the other members of the board of directors present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting.

Art. 8. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object of the corporation.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may pay interim dividends in compliance with the relevant legal requirements.

Art. 9. The corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of any two directors, unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more directors, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV. - Supervision

Art. 12. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders, which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. - General meeting

Art. 13. The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the third Wednesday of March of each year at 2 p.m. and for the first time in 2007.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

All other general meetings of shareholders shall also be held in Luxembourg.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of October and shall terminate on the 30th of September of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 30th of September 2006.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five per cent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below 10% of the capital of the corporation.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the corporation is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII. - General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Subscription

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1. MCT BERLIN RESIDENTIAL S.C.A., twenty-four thousand nine hundred ninety-nine shares	24,999
2. MCT LUXEMBOURG MANAGEMENT, S.à r.l., one share	1
Total: twenty-five thousand shares	25,000

All the shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of eight hundred thousand Euro (EUR 800,000.-) together with the amount for the share premium of seven million two hundred thousand Euro (EUR 7,200,000.-) is now available to the corporation, evidence thereof having been given to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th, 1915 on commercial companies have been observed.

Estimation - Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately 85,000.- EUR.

Extraordinary general meeting

The above named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The registered office of the Company is fixed at 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.
- 2) Have been appointed directors of the Company:
 - a) Mireille Gehlen, born in Luxembourg on August 18th, 1958, professionally resident at 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, and
 - b) Thierry Jacob, born in Thionville (France) on July 7th, 1967, professionally resident at 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, and
 - c) René Schmitter, born in Luxembourg on January 23rd, 1926, professionally resident at 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.
- 3) Has been appointed statutory auditor:
PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, BP 1443, L-1014 Luxembourg.
- 4) The directors' and auditor's terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2011, unless they previously resign or are revoked.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a German version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahr zweitausend und sechs, am dritten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar, Henri Hellinckx mit Amtswohnsitz in Mersch.

Erschienen folgende Personen:

1. MCT BERLIN RESIDENTIAL S.C.A., mit Sitz in 6, rue Dicks, L-1417 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Sektion B Nummer B 109.741, hier wirksam vertreten durch Herrn Lionel Noguera, Rechtsanwalt, mit Wohnsitz in Luxemburg, aufgrund einer am 3. Februar 2006 erteilten Vollmacht; und

2. MCT LUXEMBOURG MANAGEMENT, S.à r.l., mit Sitz in 6, rue Dicks, L-1417 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Sektion B Nummer B 109.740, hier wirksam vertreten durch Herrn Marcus Peter, Rechtsanwalt, mit Wohnsitz in Luxemburg, aufgrund einer am 3. Februar 2006 erteilten Vollmacht.

Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten, welche von den anwesenden Parteien und dem Notar ne varietur paraphiert wurden, bleiben der Urkunde beigeheftet, um zusammen mit dieser registriert zu werden.

Die erscheinenden Parteien, vertreten wie oben erwähnt, haben den Notar gebeten, die Satzung einer Aktiengesellschaft, welche die Parteien zusammen gründen, wie folgt zu beurkunden:

Titel I. - Name, Sitz, Zweck, Dauer der Gesellschaft

Art. 1. Die Gesellschaft ist eine Aktiengesellschaft und führt die Bezeichnung MCT BERLIN ZWEI S.A.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Stadt Luxemburg.

Sofern außergewöhnliche Ereignisse, insbesondere politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Natur einzutreten drohen oder eingetreten sind, welche die normale Geschäftstätigkeit der Gesellschaft an ihrem Sitz oder die Verbindung zwischen diesem Sitz und dem Ausland beeinträchtigen, kann die Gesellschaft ihren Sitz nach Maßgabe der in Luxemburg geltenden Rechtsvorschriften vorübergehend bis zum Ende dieser Ereignisse in einen anderen Staat verlegen.

Eine solche Sitzverlegung hat keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft. Die Erklärung der Sitzverlegung soll Dritten gegenüber durch jenes Organ der Gesellschaft bekannt gemacht werden welches angesichts der herrschenden Umstände am besten dazu in der Lage ist.

Art. 3. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Anteilen, in jeder bestehenden Form, an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, der Erwerb durch Kauf, Zeichnung, oder auf andere Art, der Übertragung durch Verkauf, Tausch oder auf andere Art, von Grundeigentum, Aktien, Schuldverschreibungen, Pfandbriefen, Schuldscheinen oder anderen Wertpapieren jeglicher Art, und der Besitz, die Verwaltung, die Entwicklung sowie das Management ihres Portfolios.

Die Gesellschaft kann an der Gründung und der Fortführung jeglicher Finanz-, Industrie- oder Handelsunternehmen teilnehmen und Unterstützung im Wege von Darlehen, Bürgschaften, Garantien oder auf andere Weise für seine Tochterunternehmen, Zweigniederlassungen oder andere Unternehmen derselben Gruppe leisten. Die Gesellschaft kann Zweigniederlassungen in Luxemburg und im Ausland errichten. Die Gesellschaft kann Darlehen aufnehmen und Schuldverschreibungen emittieren.

Generell kann die Gesellschaft alle kontrollierenden oder beaufsichtigenden Maßnahmen ergreifen, um jegliche finanziellen, beweglichen oder unbeweglichen, handelsbezogenen oder industriellen Aktivitäten auszuführen, die sie für nützlich erachtet, um den Gesellschaftszweck zu erreichen und zu fördern.

Titel II. - Kapital, Aktien

Art. 5. Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt achthunderttausend Euro (EUR 800.000,-), eingeteilt in fünfundzwanzigttausend (25.000) Aktien mit einem Nennwert von zweiunddreißig Euro (EUR 32,-) je Aktie.

Das Aktienagio der Gesellschaft beträgt sieben millionen zweihunderttausend Euro (EUR 7.200.000,-).

Der Verwaltungsrat kann von Zeit zu Zeit und sofern er es für notwendig erachtet, Kapitalreserven aufstellen (zusätzlich zu den gesetzlich vorgeschriebenen Reserven), sowie aus der Gesellschaft zugeführtem Vermögen, welches aus der Ausgabe und dem Verkauf von Aktien resultiert, Überschüsse als Aktienagio bilden, wobei die Reserven oder Überschüsse vom Verwaltungsrat verwendet werden können, um sie entweder gegen realisierte oder nicht realisierte Kapitalverluste aufzurechnen oder als Auszahlung von Dividenden oder anderen Ausschüttungen zu verwenden.

Auf Anfrage der Aktionäre können die Aktien durch Aktienzertifikate repräsentiert werden, welche einzelne oder mehrere Aktien umfassen können.

Die Aktien sind Namensaktien.

Die Gesellschaft kann unter den vom Recht vorgeschriebenen Bedingungen eigene Aktien erwerben.

Genehmigtes Kapital

Die Gesellschaft hat ein genehmigtes Kapital von bis zu fünfzig millionen Euro (EUR 50.000.000), eingeteilt in eine million fünfhundertzweihundsechzigtausendfünfhundert (1.562.500,-) Aktien mit einem Nennwert von zweiunddreißig Euro (EUR 32,-) je Aktie.

Der Verwaltungsrat ist befugt und ernennt um:

- von Zeit zu Zeit das Gesellschaftskapital im Rahmen des genehmigten Kapitals insgesamt oder in Teilbeträgen durch die Ausgabe neuer Aktien mit oder ohne Agio zu erhöhen, wobei eine solche Erhöhung durch Bareinzahlung, Sacheinlage, Umwandlung von Ansprüchen der Aktionäre, oder, nach Zustimmung der Generalversammlung, durch Verwendung des Gewinns oder durch Kapitalreserven der Gesellschaft geleistet werden kann;

- den Ort und das Datum der Aktienemission oder der aufeinander folgenden Emissionen sowie deren Zeichnungs- und Zahlungsbedingungen für zusätzliche Aktien zu bestimmen; und

- Zeichnungsvorzugsrechte der Aktionäre hinsichtlich der neu emittierten Aktien abzuschaftern oder einzuschränken.

Diese Befugnis ist gültig für eine Dauer von fünf Jahren beginnend mit dem Datum der Veröffentlichung dieser Gründungsurkunde und kann durch Entscheidung der Generalversammlung der Aktionäre hinsichtlich derjenigen Aktien des genehmigten Kapitals erneuert werden, die bis zu dieser Zeit nicht durch den Verwaltungsrat emittiert wurden.

Als Folge einer jeden rechtmäßigen und ordentlich notariell beurkundeten Kapitalerhöhung wird der erste Absatz dieses Artikels entsprechend angepasst. Eine solche Anpassung bedarf der notariellen Beurkundung, welche durch den Verwaltungsrat oder jede andere Person, welche dazu beauftragt ist, eingeleitet werden kann.

Titel III. - Verwaltung

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch den Verwaltungsrat, bestehend aus mindestens drei (3) Mitgliedern, geleitet. Verwaltungsratsmitglieder müssen keine Aktionäre der Gesellschaft sein. Die Mitglieder des Verwaltungsrates werden durch die Generalversammlung der Aktionäre für eine Dauer von höchstens sechs Jahren gewählt, wobei die Generalversammlung die Mitglieder jederzeit abberufen kann.

Die Anzahl der Verwaltungsratsmitglieder, die Dauer ihres Mandats sowie ihre Entschädigung werden durch die Generalversammlung der Aktionäre festgesetzt.

Das Amt eines Verwaltungsratsmitglieds gilt als unbesetzt wenn:

- es von seinem Posten unter schriftliche Benachrichtigung der Gesellschaft zurücktritt, oder
- es seinen Posten aufgrund rechtlicher Vorschriften niederlegen muss weil es ihm durch diese Vorschriften verboten ist oder er als unqualifiziert gilt, diesen Posten weiterhin auszuüben, oder
- es zahlungsunfähig wird oder generelle Absprachen oder einvernehmliche Regelungen mit seinen Gläubigern trifft, oder
- wenn es von seinem Posten durch einen Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre enthoben wird.

Sofern das Gesetz es zulässt, soll jedes aktive oder ehemalige Mitglied des Verwaltungsrates aus dem Vermögen der Gesellschaft für jeglichen Verlust oder jegliche Haftung entschädigt werden, welche ihm aufgrund der Ausübung seines Mandats als Mitglied entstanden sind.

Art. 7. Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte einen Vorsitzenden wählen.

Auf Einberufung durch den Vorsitzenden trifft sich der Verwaltungsrat so oft wie es im Interesse der Gesellschaft notwendig ist. Der Verwaltungsrat muss zusammentreten, wenn zwei seiner Mitglieder es verlangen.

Alle Verwaltungsratssitzungen werden in Luxemburg abgehalten.

Der Verwaltungsrat ist beschlussfähig, sofern die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist.

In dringlichen Fällen können Beschlüsse auch auf schriftlichem Wege gefasst werden (Umlaufbeschlüsse). Solche Beschlüsse haben dieselbe Wirksamkeit und Wirkung wie Beschlüsse einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Verwaltungsratssitzung, wenn alle Mitglieder des Verwaltungsrates sie unterzeichnet haben. Die Unterschriften der Mitglieder in einem Umlaufbeschluss können auf einem Dokument oder auf mehreren Kopien eines gleich lautenden Beschlusses erscheinen und können im Wege eines Briefes, Fax oder ähnlichen Kommunikationsmittels geleistet werden.

In einem solchen dringlichen Fall, können Mitglieder des Verwaltungsrates ebenfalls an Sitzungen des Verwaltungsrates durch Verwendung von Fernkommunikationsmitteln teilnehmen. Nimmt ein Mitglied an einer Verwaltungsratssitzung durch Verwendung eines Fernkommunikationsmittel (einschließlich eines Telefons) teil, so muss sichergestellt sein, dass alle anderen an der Sitzung teilnehmenden Mitglieder (die entweder anwesend sind oder sich ebenfalls eines Fernkommunikationsmittels bedienen) dieses Mitglied hören und selbst von diesem Mitglied gehört werden können. In einem solchen Fall gelten Mitglieder, die sich eines Fernkommunikationsmittels bedienen als an dieser Sitzung teilnehmende Mitglieder, die für die Zählung des Quorums maßgeblich sind und wirksam über alle auf einer solchen Sitzung erörterten Angelegenheiten abstimmen können.

Art. 8. Der Verwaltungsrat ist befugt, die Gesellschaft im weitesten Sinne zu leiten und alle Geschäfte vorzunehmen, welche mit dem Gesellschaftszweck in Einklang stehen.

Alle Befugnisse, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder diese Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind, fallen in den Aufgabenbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, im Einklang mit den rechtlichen Vorschriften Zwischendividenden auszuzahlen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird in jeder Hinsicht durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern rechtlich gebunden, es sei denn, dass eine gesonderte Entscheidung getroffen wurde, durch welche die Zeichnungs- oder Vertretungsbefugnis nach Artikel 10 dieser Satzung durch Entscheidung des Verwaltungsrates an andere Personen delegiert wurde.

Art. 10. Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse zur Führung des Tagesgeschäfts an einen oder mehrere seiner Mitglieder, die geschäftsführenden Mitglieder, delegieren.

Der Verwaltungsrat kann weiterhin die Verwaltung aller Angelegenheiten der Gesellschaft oder der Angelegenheiten eines bestimmten Sachgebietes einem oder mehrerer seiner Mitglieder zuweisen und für bestimmte Angelegenheiten Sondervollmachten an andere Personen erteilen, die weder Verwaltungsratsmitglieder noch Aktionäre der Gesellschaft sein müssen.

Art. 11. Der Verwaltungsrat vertritt die Gesellschaft in allen Rechtsstreitigkeiten im Namen der Gesellschaft durch seinen Vorsitzenden oder ein für diesen Zweck bevollmächtigtes Mitglied des Verwaltungsrates.

Titel IV. - Aufsicht

Art. 12. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Rechnungsprüfer beaufsichtigt. Rechnungsprüfer werden durch die Generalversammlung der Aktionäre ernannt, welche auch die Anzahl der Rechnungsprüfer, ihre Entschädigung und die Dauer ihrer Bestellung, welche sechs Jahren nicht überschreiten darf, bestimmt.

Titel V. - Generalversammlung

Art. 13. Die ordentliche Generalversammlung findet alljährlich am dritten Mittwoch im Monat März um 14.00 Uhr in Luxemburg an dem in der Einladung benannten Ort und zum ersten Mal im Jahre 2007 statt.

Sollte ein solcher Tag ein gesetzlicher Feiertag sein, wird die Generalversammlung am nächstfolgenden Arbeitstag stattfinden.

Alle außerordentlichen Generalversammlungen finden ebenfalls in Luxemburg statt.

Titel VI. - Geschäftsjahr, Gewinnverwertung

Art. 14. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Oktober und endet am dreißigsten September eines jeden Jahres, mit der Ausnahme, dass das erste Geschäftsjahr, welches mit der Gründung der Gesellschaft beginnt, am 30. September 2006 endet.

Art. 15. Nach Abzug jeglicher Ausgaben der Gesellschaft und Amortisierungen, weist die Bilanz der Gesellschaft ihren Nettogewinn aus. Fünf Prozent (5%) des Nettogewinns werden als gesetzliche Rücklage abgeführt. Diese zwangsweise Abführung endet sobald die gesetzliche Rücklage einen Wert von zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft erreicht hat. Sollte die gesetzliche Rücklage unter diesen Wert sinken, muss die zwangsweise Abführung solange wieder aufgenommen werden, bis die gesetzliche Rücklage wieder vollständig aufgefüllt ist.

Über den verbleibenden Nettogewinn kann die Generalversammlung der Aktionäre frei verfügen.

Titel VII. - Auflösung und Liquidation

Art. 16. Die Gesellschaft kann jederzeit, durch einen Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre aufgelöst werden. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren Liquidatoren, die natürliche oder juristische Personen sein können und von der Generalversammlung bestellt werden, durchgeführt. Die Generalversammlung bestimmt die Befugnisse und die Entschädigung des bzw. der Liquidatoren.

Titel VIII. - Allgemeine Vorschriften

Art. 17. Alle Angelegenheiten, die nicht in dieser Satzung geregelt werden, unterliegen den Vorschriften des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften und den Änderungsgesetzen zu diesem Gesetz.

Zeichnung

Nachdem die oben erwähnte Satzung festgelegt wurde, erklären die erschienen Parteien, das gesamte Gesellschaftskapital wie folgt zu zeichnen:

1. MCT BERLIN RESIDENTIAL S.C.A., vierundzwanzigtausendneuhundertneunundneunzig Aktien	24.999
2. MCT INTERNATIONAL LTD., eine Aktie	1
Gesamt: fünfundzwanzigtausend Aktien	25.000

Alle Aktien wurden durch Barzahlung vollständig bezahlt, so dass nunmehr die Summe von achthunderttausend Euro (EUR 800.000,-) zusammen mit der Summe für das Aktienagio in Höhe von sieben Millionen zweihunderttausend Euro (EUR 7.200.000,-) der Gesellschaft zur Verfügung steht, was auch dem Notar gegenüber nachgewiesen wurde.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar erklärt, dass die Bedingungen des Artikels 26 des Gesetzes vom 10. August 1915, wie abgeändert, beachtet und erläutert wurden.

Kostenschätzung

Die Kosten, Ausgaben, Entschädigungen und sonstigen Aufwendungen, welche die Gesellschaft aufgrund ihrer Gründung tragen muss belaufen sich auf ungefähr 85.000,- EUR.

Ausserordentliche generalversammlung

Die oben benannten Parteien, welche das gesamte gezeichnete Kapital der Gesellschaft repräsentieren und sich ordnungsgemäß zusammengefunden haben, beschließen, sofort im Anschluss an die Gründung der Gesellschaft eine außerordentliche Generalversammlung abzuhalten.

Nach der Feststellung, dass sich die Generalversammlung ordnungsgemäß zusammengefunden hat, beschließt die Generalversammlung einstimmig folgendes:

- 1) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in 6, rue Dicks, L-1417 Luxemburg;
- 2) Als Mitglieder des Verwaltungsrates werden folgende Personen ernannt:
 - a) Mireille Gehlen, geboren in Luxemburg am 18. August 1958, beruflich wohnhaft in 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxemburg, und
 - b) Thierry Jacob, geboren in Thionville (Frankreich) am 7. Juli 1967, beruflich wohnhaft in 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxemburg, und
 - c) René Schmitter, geboren in Luxemburg am 23. Januar 1926, beruflich wohnhaft in 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxemburg.
- 3) Als Rechnungsprüfer wird ernannt:
PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, BP 1443, L-1014 Luxemburg.
- 4) Das Mandat der Mitglieder des Verwaltungsrates und des Rechnungsprüfers endet nach der ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre im Jahr 2011, es sei denn, sie treten vorher zurück oder werden abgewählt.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache, verstehen und sprechen kann, erklärt, dass die vorstehende Urkunde auf Verlangen der Parteien in englischer Sprache, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, verfasst wurde. Die Parteien legen fest, dass im Falle von Widersprüchen zwischen beiden Versionen, die englische Version Vorrang hat.

Wodurch diese notarielle Urkunde am Datum wie eingangs erwähnt und in Luxemburg erstellt wurde.

Nachdem diese Urkunde den erschienenen Personen, welche Personen dem Notar durch Vorname, Name, Stand und Wohnort bekannt sind, vorgelesen wurde, haben diese Personen zusammen mit dem Notar die Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: L. Noguera, M. Peter, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 10 février 2006, vol. 435, fol. 42, case 6. – Reçu 490 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Für gleichlautende Kopie, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial erteilt.

Mersch, den 17. Februar 2006.

H. Hellinckx.

(019706/242/372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.

ARGOS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bertrange.

R. C. Luxembourg B 85.445.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 février 2006, réf. LSO-BN04328, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 23 février 2006.

Pour ARGOS, S.à r.l.

J. Reuter

(019109/517/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

WELDPART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 98.634.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2006.

E. Schlessler.

(019111/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

AR.DE.LUX., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Hivange.

R. C. Luxembourg B 45.929.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 février 2006, réf. LSO-BN04330, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 23 février 2006.

Pour AR.DE.LUX., S.à r.l.

J. Reuter

(019112/517/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

SOFT INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 93.204.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 février 2006, réf. LSO-BN05110, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signature

(019165/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

M-LINK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Registered office: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R. C. Luxembourg B 114.408.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the thirtieth of December.
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

M-LINK LTD, a Maltese company, having its registered office at Suite 3, 17 Sir Augustus Bartolo Street, Ta' Xbiex, Malta,
here represented by Ms Rachel Uhl, lawyer, residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 30th, 2005.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (hereafter the «Company»), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

The Company is initially composed of one single Shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several Shareholders, but not exceeding forty (40) Shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The object of the Company is to promote and provide the broadest international telecommunications and digital services, including but not limited to satellite links and communications, transfer of network communications, internet access provider, mainly in European countries, the United States, Middle East, Africa and Pakistan.

The Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect participation and to group companies, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

In general, the Company may carry out all industrial, commercial, financial, moveable and real estate operations and transactions, directly or indirectly connected with its corporate object, which it may deem necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate purpose.

The Company may borrow in any form and issue notes, bonds and debentures and any kind of debt which may be convertible and/or equity securities.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name of M-LINK, S.à r.l.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, shares

Art. 6. Subscribed capital. The share capital is set at one million five hundred thousand US Dollars (USD 1,500,000.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of three thousand US Dollars (USD 3,000.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and reduction of capital. The capital may be changed at any time by a decision of the single Shareholder or by a decision of the Shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

Art. 8. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of Shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the single Shareholder or the general meeting of Shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single Shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single Shareholder. The shares may be transferred freely amongst Shareholders when the Company is composed of several Shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of Shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 9. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

Chapter III. Manager(s)

Art. 10. Manager(s), Board of Managers. The Company is managed by one or several Managers. If several Managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers.

The Managers need not to be Shareholders. The Managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of Shareholders holding a majority of votes.

Each Manager will be elected by the single Shareholder or by the Shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single Shareholder or by a resolution of the Shareholders' meeting.

Art. 11. Powers of the Manager(s). In dealing with third parties, the Manager or the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Manager or Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its single Manager or, in case of plurality of Managers, by the joint signature of any two Managers of the Company.

The Manager or Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not either Shareholders or not.

Art. 12. Day-to-day management. The Manager or Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several Manager(s) or agent(s) and will determine the Manager's/agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the Board of Managers.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among Managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager may be represented by another member of the Board of Managers.

The Board of Managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions made by the Board of Managers shall require a simple majority. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the Board of Managers.

Art. 14. Liability - Indemnification. The Board of Managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any Manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a Manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such Manager or officer may be entitled.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a Manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a Manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single Shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

Chapter IV. Shareholder(s)

Art. 16. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one single Shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of Shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) Shareholders, the decisions of the Shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the Shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single Shareholder, the Shareholders may meet in a general meeting of Shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Board of Managers, subsidiarily by Shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the Shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the Shareholders are present or represented at a Shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A Shareholder may act at any meeting of the Shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a Shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the Board of Managers, which is final, circumstances of «force majeure» so require.

Art. 17. Powers of the meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company represents the entire body of Shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 18. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by Shareholders representing at least half of the capital.

One vote is attached to each share.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits

Art. 19. Financial Year. The Company's accounting year starts on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 20. Adoption of financial statements. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single Shareholder or, as the case may be, to the general meeting of Shareholders for approval.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Appropriation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the Shareholders. However, the Shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Interim dividends. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the Board of Managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the Manager or the Board of Managers;

- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the statutory reserve.

Chapter VI. Dissolution, liquidation

Art. 23. Dissolution, liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the Shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 24. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2006.

Subscription - Payment

M-LINK LTD, prenamed, through its proxyholder, declares to subscribe to all of the five hundred (500) shares with a nominal value of three thousand US Dollars (USD 3,000.-) each, in the aggregate amount of one million five hundred thousand US Dollars (USD 1,500,000.-), and fully pay them, together with a share premium of ten million four hundred thirty-five thousand eight hundred eighty-nine US Dollars and sixty-nine cents (USD 10,435,889.69), by contribution in kind consisting of all its assets and liabilities (entire property) which are hereby transferred to and accepted by the Company at their net asset value of twelve million eighty-five thousand eight hundred eighty-nine US Dollars and sixty-nine cents (USD 12,085,889.69).

M-LINK LTD further decides to allocate the value in excess of the total nominal value of the new shares to be issued and connected share premium, being an amount of one hundred fifty thousand US Dollars (USD 150,000.-) to the legal reserve account of the Company.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the existence and value of such assets and liabilities has been given to the undersigned notary by a declaration of M-LINK LTD attesting that it is the full owner of such assets and liabilities and a balance sheet of M-LINK LTD dated December 30, 2005, certified «true and correct» by the Managing Director of M-LINK LTD.

Effective implementation of the contribution

M-LINK LTD, prenamed, through its proxyholder, declares that:

- it is the sole full owner of the contributed assets and liabilities and possesses the power to dispose of them, they being legally and conventionally freely transferable;
- the contribution of such assets and liabilities is effective as of today without qualification, proof thereof having been given to the undersigned notary;
- all further formalities are in course in the respective countries of location of the assets and liabilities, in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Variable rate capital tax exemption request

Considering that it concerns a contribution in kind of all assets and liabilities of a Maltese Company to a Luxembourg company, the Company expressly requests the capital contribution duty exemption on basis of Article 4.1. of the Luxembourg law of December 29, 1971, as amended by the law of December 3, 1986, which provides for capital tax exemption.

Estimate

For purposes of registration, the share capital is valued at one million two hundred fifty-four thousand one hundred eighty Euro (EUR 1,254,180.-).

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at EUR 10,000.-.

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder resolves to:

1. Fix the number of Manager at one (1).
2. Appoint as manager the following person:
 - Mr Jean-Louis Parmentier, Managing Director, born in Belgium on May 25, 1957, residing at 12, rue du Réservoir, B-1380 Lasne, Belgium.
 The duration of the manager's mandate is unlimited.
3. Fix the address of the Company at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.
4. Appoint the company KPMG, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, as auditor of the Company.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le trente décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

M-LINK LTD, une société de droit maltais, ayant son siège social à Suite 3, 17 Sir Augustus Bartolo Street, Ta' Xbiex, Malte,

représentée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 30 décembre 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de promouvoir et de fournir les prestations de services internationales en matière de télécommunications et de numérique, incluant mais non limitées aux liaisons satellites et communications, transfert de réseaux de communications, fournisseurs d'accès Internet, principalement dans les pays d'Europe, les Etats-Unis, le Moyen-Orient, l'Afrique et le Pakistan.

La Société peut utiliser ses fonds aux fins d'investir en immobilier, de créer, administrer, développer et céder ses actifs de toutes origines, de participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et tous droits de propriété intellectuelle, de les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, de recevoir ou d'accorder des brevets sur des droits de propriété intellectuelle aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte, ou à leur profit, ainsi qu'aux sociétés du groupe, ainsi que d'accorder à ces mêmes sociétés toute assistance, en ce compris une assistance financière, des prêts, avances ou garanties.

Plus généralement, la Société peut accomplir toutes opérations et transactions industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières et toutes autres transactions, directement ou indirectement liées à son objet social, qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit, et procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination M-LINK, S.à r.l.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du Gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, parts sociales

Art. 6. Capital souscrit. Le capital social est fixé à un million cinq cent mille US dollars (USD 1.500.000,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de trois mille US dollars (USD 3.000,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et diminution du capital social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 9. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Chapitre III. Gérant(s)

Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants. Si plusieurs Gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de Gérance.

Les Gérants ne doivent pas être associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par une décision des associés représentant une majorité des voix.

Chaque Gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou des associés.

Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la société est valablement engagée par la signature de son Gérant unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par la signature conjointe de deux Gérants.

Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 12. Gestion journalière. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doivent être préalablement approuvés par le Conseil de Gérance.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Un gérant peut en représenter un autre au Conseil.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du Conseil de Gérance doit être prise à majorité simple. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Art. 14. Responsabilité, indemnisation. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout Gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de Gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel Gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 15. Conflit d'intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront Gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraaires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'actionnaire unique ou des actionnaires au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Associé(s)

Art. 16. Assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par le Conseil de Gérance, ou à défaut, par le réviseur d'entreprises, ou à leur défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil de Gérance.

Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance en vertu de la loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque action donne droit à une voix.

Chapitre V. Année sociale, Répartition

Art. 19. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Approbation des comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 21. Affectation des résultats. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Dividendes intérimaires. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le Gérant ou par le Conseil de Gérance;

- Ces comptes intermédiaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice;
- Le Gérant ou le Conseil de Gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cents (5%) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2006.

Souscription - Libération

M-LINK LTD., prédésignée, agissant par son mandataire, déclare souscrire à l'intégralité des cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de trois mille US dollars (USD 3.000,-) chacune, pour un montant total d'un million cinq cent mille US dollars (USD 1.500.000,-), et les libérer intégralement, avec paiement d'une prime d'émission pour le montant de dix millions quatre cent trente-cinq mille huit cent quatre-vingt-neuf US dollars et soixante-neuf cents (USD 10.435.889,69) par apport en nature de l'intégralité de ses actifs et passifs (universalité de patrimoine) lesquels sont par la présente transférés à et acceptés par la Société à la valeur d'actif net de douze millions quatre-vingt-cinq mille huit cent quatre-vingt-neuf US dollars et soixante-neuf cents (USD 12.085.889,69).

M-LINK LTD décide, en outre, d'allouer le montant excédant la valeur nominale totale des nouvelles parts à émettre et de la prime d'émission y relative, à hauteur d'un montant de cent cinquante mille US dollars (USD 150.000,-) à la réserve légale de la Société.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire soussigné par une déclaration d'apport émise par M-LINK LTD attestant qu'il est le propriétaire des actifs et passifs transférés et par un bilan de M-LINK LTD en date du 30 décembre 2005, certifié «sincère et véritable» par son Managing Director.

Réalisation effective de l'apport

M-LINK LTD, prénommée, par son mandataire, déclare que:

- Elle est la seule pleine propriétaire des actifs et passifs apportés et possède les pouvoirs d'en disposer, ceux-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- L'apport de ces actifs et passifs est effectivement réalisé sans réserves aujourd'hui;
- Toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans les pays respectifs de localisation, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Requête en exonération de paiement du droit proportionnel d'apport

Compte tenu qu'il s'agit d'un apport en nature de tous les actifs et passifs d'une société maltaise à une société luxembourgeoise, la Société requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4.1. de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit en pareil cas l'exonération du droit d'apport.

Estimation

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à un million deux cent cinquante-quatre mille cent quatre-vingts euros (EUR 1.254.180,-).

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 10.000,-.

Décisions de l'associé unique

L'actionnaire unique décide de:

1. Fixer le nombre de gérant à un (1).
2. Nommer la personne suivante en tant que gérant:
 - Monsieur Jean-Louis Parmentier, Managing Director, né en Belgique le 25 mai 1957, résidant au 12, rue du Réservoir, B-1380 Lasne, Belgique.
3. Fixer l'adresse du siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.
4. Nommer la société KPMG, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant qu'auditeur de la société.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.
Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2006, vol. 151S, fol. 92, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2006.

J. Elvinger.

(019915/211/505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

SPORTFITNESSCONNECTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Weyer/Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 89.774.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 février 2006, réf. LSO-BN04329, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 23 février 2006.

Pour SPORTFITNESSCONNECTION, S.à r.l.

J. Reuter

(019115/517/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

CREDITANSTALT DERIVATIVES TRUST.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 47.021.

Le bilan au 30 septembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 février 2006, réf. LSO-BN05112, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CREDITANSTALT DERIVATIVES TRUST

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(019135/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

IBI FUND ADVISORY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 65.741.

Le bilan au 31 octobre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 février 2006, réf. LSO-BN05119, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IBI FUND ADVISORY S.A.

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(019138/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

EUROPARTNERS MULTI INVESTMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 33.790.

Le bilan au 30 septembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 février 2006, réf. LSO-BN05121, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROPARTNERS MULTI INVESTMENT FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(019139/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

GIOZA S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 114.411.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le trois février.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réuni l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société GIOZA S.A., société anonyme de droit du Liechtenstein, ayant son siège social à Vaduz, constituée sous la forme d'une société de droit du Liechtenstein aux termes d'un acte du 1^{er} septembre 1962.

L'assemblée est ouverte à 13.30 heures sous la présidence de Monsieur Jacopo Rossi, employé privé, avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Sophie Erk, employée privée, avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont, Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Evelyne Bey, employée privée, avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont, Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué constate que l'intégralité du capital social est présente ou représentée, ainsi qu'il résulte d'une liste de présence, signée par les actionnaires présents respectivement par leurs mandataires et par les membres du bureau, laquelle liste restant annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Les actionnaires présents respectivement les mandataires des actionnaires représentés déclarent renoncer à une convocation spéciale et préalable, ayant reçu une parfaite connaissance de l'ordre du jour.

Monsieur le Président informe l'assemblée que:

- suivant l'article 9 f) des statuts la société peut transférer son siège à l'étranger sans dissolution anticipative;
- en date du 21 décembre 2005, une assemblée générale extraordinaire fut tenue au siège de la société à Vaduz, qui a décidé du transfert de siège au Grand-Duché de Luxembourg;
- en vertu de ce qui précède la présente assemblée générale extraordinaire fut convoquée pour constater le transfert de siège au Grand-Duché de Luxembourg, sous le droit luxembourgeois, sans dissolution antérieure de la société et avec adoption simultanée de la nationalité luxembourgeoise;
- le capital social de la Société est de 3.900.000,- EUR (trois millions neuf cent mille euros) et est représenté par 3.900 (trois mille neuf cents) actions d'une valeur nominale de 1.000,- EUR (mille euros), chacune.

Le bureau constate que l'assemblée est régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer sur les points figurant à son ordre du jour qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1) Ratification du procès-verbal de l'assemblée tenue en date du 21 décembre 2005, tenue à Vaduz et qui a décidé du transfert de siège au Grand-Duché de Luxembourg.
- 2) Confirmation de la décharge donnée aux organes de la société anciennement à Vaduz.
- 3) Transfert du siège social du Liechtenstein au Grand-Duché de Luxembourg sans dissolution antérieure et avec l'adoption simultanée de la nationalité luxembourgeoise.
- 4) Fixation du siège à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
- 5) Etablissement du bilan et du compte de pertes et profits de la Société faisant fonction de bilan d'ouverture à Luxembourg, où tous les actifs et passifs de l'ancienne société du Liechtenstein sont, sans restriction et exceptions, repris par la Société.
- 6) Election d'un conseil d'administration composé de trois membres.
- 7) Election d'un commissaire aux comptes.
- 8) Fixation de la durée du mandat des membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- 9) Convocation d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires ayant pour ordre du jour la refonte des statuts suivant le droit luxembourgeois.
- 10) Mandat est donné à Monsieur Andreas Von Albertini, demeurant à Zurich, Suisse, et à Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, pour effectuer toutes les procédures et formalités, sous leurs seule signature, pour obtenir la radiation de la Société du registre de commerce du Liechtenstein et inscription de la Société au registre de commerce à Luxembourg en tant que société anonyme selon la loi luxembourgeoise du 10 août 1915.

Après en avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée ratifie le procès-verbal de la réunion du 21 décembre 2005 qui fut tenue à Vaduz et qui a décidé du transfert de la Société à Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée confirme la décharge aux organes de la Société anciennement au Liechtenstein.

Troisième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société GIOZA AG du Liechtenstein, au Grand-Duché de Luxembourg sans dissolution préalable et avec adoption simultanée de la nationalité luxembourgeoise.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Sixième résolution

L'assemblée adopte un bilan et un compte de pertes et profits au 1^{er} février 2006 qui font office à la Société de bilan d'ouverture, où tous les actifs et passifs de l'ancienne société du droit du Liechtenstein sont, sans restrictions et exceptions, repris par la Société.

Septième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission des anciens administrateurs Monsieur Werner Strub et Monsieur Andreas Von Albertini et leur donne décharge.

L'assemblée décide en conséquence de fixer le nombre des membres du conseil d'administration à trois et y nomme:

- a) Monsieur Antonio Distefano, employé privé, né à I-Potenza, le 26 juillet 1972, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
- b) Monsieur Régis Donati, expert comptable, né à F-Briey, le 19 décembre 1965, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
- c) Monsieur Vincenzo Arno, employé privé, né à Luxembourg, le 20 mai 1963, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Huitième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de l'ancien commissaire au compte la société anonyme ReviTrust REVISION AG et lui donne décharge.

L'assemblée nomme en conséquence à la fonction de commissaire aux comptes:

- Monsieur Mohammed Kara, expert comptable, né à DZ-Um-Toub-Denaira, le 21 juillet 1954, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Neuvième résolution

La durée du mandat des membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes est fixée à 3 (trois) ans et prend fin à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu en 2009.

Dixième résolution

Le premier exercice social après la continuation de la Société à Luxembourg, qui a commencé à la date du transfert de siège du Liechtenstein au Luxembourg en date du 3 février 2006, se terminera le 31 décembre 2006.

Onzième résolution

L'assemblée décide d'adopter la refonte des statuts pour les mettre en conformité avec le droit luxembourgeois dont la teneur sera la suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de GIOZA S.A.

La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société peut prêter à des entités de son groupe dans lesquelles elle détient des intérêts ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

La Société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. Le capital social de la société est fixé à trois millions neuf cent mille euros (3.900.000,- EUR), représenté par trois mille neuf cents (3.900) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, entièrement libérées.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société peut émettre des actions privilégiées sans droit de vote conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et des lois modificatives.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 5. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 6. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième mercredi du mois de mai à 10 heures et pour la première fois en 2007.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalable.

Art. 7. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles et peuvent être révoqués ad nutum. Ils resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la prochaine réunion procédera à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration pourra choisir en son sein un président et un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Une telle décision peut être contenue dans un seul document ou sur des copies séparées et/ou transmises par voie circulaire pour l'objet et signées par un ou plusieurs administrateurs.

Un télex ou message par télécopie envoyé par un administrateur sera considéré comme un document signé à cet effet.

Une réunion des administrateurs pourra également être tenue si différents administrateurs sont présents à des endroits différents, pourvu qu'ils peuvent communiquer entre eux, par exemple par une conférence téléphonique.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou à un comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs) agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 10. La Société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 11. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

Art. 12. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 13. Sur le bénéfice net de la Société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la société tel que prévu à l'article 3 des statuts ou tel qu'il aura été augmenté ou réduit tel que prévu à l'article 3 des présents statuts.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, les dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 14. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Pour toutes les matières qui ne seront pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Douzième résolution

L'assemblée donne mandat à Monsieur Andreas Von Albertine et à Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, pour effectuer toutes les procédures et formalités, sous leur seule signature, pour obtenir la radiation de la Société du registre de commerce du Liechtenstein et inscription de la Société au registre de commerce à Luxembourg en tant que société anonyme selon la loi luxembourgeoise du 10 août 1915.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant parole, l'Assemblée a été close à 13.50 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J. Rossi, S. Erk, E. Bey, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 13 février 2006, vol. 470, fol. 2, case 5. – Reçu 39.306,36 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 27 février 2006.

M. Schaeffer.

(019922/5770/215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

INTERVALLUM ENGINEERING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 92.072.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2006, réf. LSO-BN02086, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2006.

Signature.

(019142/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

CONCORD FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R. C. Luxembourg B 92.443.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 février 2006, réf. LSO-BN04840, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(019151/1463/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

CONCORD FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R. C. Luxembourg B 92.443.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 février 2006, réf. LSO-BN04845, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(019150/1463/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

PEARL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 97.905.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 22 février 2006, réf. LSO-BN05126, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un administrateur

(019147/050/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

ACIRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 101.396.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 22 février 2006, réf. LSO-BN05130, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un administrateur

(019148/050/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

DELTA CONSULTING INVEST DCI S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.
H. R. Luxemburg B 114.375.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendsechs, den zwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster (Grossherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

1.- Die Aktiengesellschaft FINANCEMENT FONTAINE S.A., mit Sitz in L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon, hier rechtmässig vertreten durch zwei ihrer Verwaltungsratsmitglieder:

- Herrn Jeannot Diderrich, Buchhaltungsexperte, beruflich wohnhaft in L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, und
- Herrn Hans-Martin Kuske, Buchhaltungsexperte, beruflich wohnhaft in L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

2.- Die Aktiengesellschaft SANTA FE INVESTMENTS S.A., mit Sitz in L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon, hier rechtmässig vertreten durch zwei ihrer Verwaltungsratsmitglieder:

- Herrn Jeannot Diderrich, vorgeannt,

- Herrn Romain Wagner, Buchhaltungsexperte, beruflich wohnhaft in L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

Welche Komparenten, namens handelnd wie hiervor erwähnt, den amtierenden Notar ersuchen, die Satzung einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Unter der Bezeichnung DELTA CONSULTING INVEST DCI S.A. wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Filialen und Tochtergesellschaften, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Unbeschadet der Regeln des allgemeinen Rechtes betreffend die Kündigung von Verträgen, falls der Gesellschaftssitz auf Grund eines Vertrages mit Drittpersonen festgesetzt wurde, kann, durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates, der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde Luxemburg verlegt werden.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Generalversammlung an jeden beliebigen Ort im Grossherzogtum verlegt werden.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft sind alle Handlungen, die in direktem oder indirektem Zusammenhang mit der Beteiligungnahme in jeglicher Form in irgendwelchen Gesellschaften, mit der Verwaltung, dem Management, der Kontrolle und der Entwicklung dieser Beteiligungen stehen.

Sie kann ihre Gelder verwenden zur Gründung, Verwaltung, Entwicklung und Verwertung eines Portfolios aus jeglichen Sicherheiten und Patenten jeder Herkunft, zur Beteiligung an Gründung, Entwicklung und Kontrolle jeglicher Unternehmen, zum Erwerb durch Einbringung, Zeichnung, Übernahme oder Kaufoption oder anderweitig von jeglichen Sicherheiten und Patenten, deren Veräusserung durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie, sowie zur Gewährung von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Garantien an die Unternehmen, an denen sie beteiligt ist.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann ausserdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fordern, ausführen

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt einhunderttausend Euro (100.000,- EUR), eingeteilt in eintausend (1.000) Aktien von jeweils ein hundert Euro (100,- EUR).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäss den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder reduziert werden, durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Generalversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 7. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestellen; in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einem Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist; die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch oder per elektronische Post erfolgen kann, ist gestattet.

In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Telekopie oder elektronische Post erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Die Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne Mitglieder des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Genehmigung der Generalversammlung.

Die erste Person der die laufende Geschäftsführung übertragen wird, kann durch die erste Generalversammlung ernannt werden.

Die Gesellschaft wird durch die Kollektivunterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates oder durch die Einzelunterschrift des Bevollmächtigten des Verwaltungsrates rechtsgültig verpflichtet.

Art. 8. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen; ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.

Art. 9. Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom 1. Januar bis zum 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 10. Die jährliche Generalversammlung findet rechtens statt am 1. Montag des Monats Juni um 10.30 Uhr, am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Generalversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Art. 11. Die Einberufung zu jeder Generalversammlung unterliegt den gesetzlichen Bestimmungen. Von dieser Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen, dass die Aktionäre, um zur Generalversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen; jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme, sofern das Gesetz nichts anderes vorsieht.

Art. 12. Die Generalversammlung der Aktionäre hat die weitestgehenden Befugnisse, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden und alle diesbezüglichen Beschlüsse gutzuheissen.

Sie befindet über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Der Verwaltungsrat ist bevollmächtigt Vorauszahlungen auf Dividenden vorzunehmen.

Art. 13. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschliesslich der Änderungsgesetze finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Komparenten, dass die Aktien wie folgt gezeichnet wurden:

1.- Die Aktiengesellschaft FINANCEMENT FONTAINE S.A., mit Sitz in L-1140 Luxemburg, 45, route d'Arlon, neun hundert neun und neunzig Aktien	999
2.- Die Aktiengesellschaft SANTA FE INVESTMENTS S.A., mit Sitz in L-1140 Luxemburg, 45, route d'Arlon, eine Aktie	1
Total: ein tausend Aktien	1.000

Alle vorgenannten Aktien wurden voll und ganz eingezahlt, so dass ab sofort der Gesellschaft ein Kapital von ein hundert tausend Euro (100.000,- EUR) zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmungen

- 1.- Das erste Geschäftsjahr beginnt mit dem heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2006.
- 2.- Die erste jährliche Generalversammlung findet im Jahre 2007 statt.

Erklärung

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und bescheinigt dies ausdrücklich.

Schätzung der Gründungskosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr zwei tausend drei hundert Euro zu deren Zahlung die Gründer sich persönlich verpflichten.

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann finden die eingangs erwähnten Komparenten, die das gesamte Aktienkapital vertreten, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen, zu der sie sich als ordentlich einberufen erklären und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- 1.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1140 Luxemburg, 45, route d'Arlon.
- 2.- Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei, und die der Kommissare auf einen festgesetzt.
- 3.- Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:
 - a) Herr Roland De Cillia, Buchhaltungsexperte, geboren in Luxemburg, am 16. März 1968, beruflich wohnhaft in L-1140 Luxemburg, 45-47, route d'Arlon;
 - b) Herr Jeannot Diderrich, Buchhaltungsexperte, geboren in Ettelbrück, am 27. März 1973, beruflich wohnhaft in L-1140 Luxemburg, 45-47, route d'Arlon;
 - c) Herr Romain Wagner, Buchhaltungsexperte, geboren in Luxemburg, am 26. Juni 1967, beruflich wohnhaft in L-1140 Luxemburg, 45-47, route d'Arlon.
- 4.- Zum Kommissar wird ernannt:
Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung KARTHEISER MANAGEMENT, S.à r.l., mit Sitz in L-1140 Luxemburg, 47, route d'Arlon, (R.C.S. Luxemburg Sektion B Nummer 33.849).
- 5.- Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Generalversammlung von 2011.
- 6.- Der Verwaltungsrat ist befugt ein oder mehrere seiner Mitglieder zum Delegierten seines Verwaltungsrates zu ernennen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, namens handelnd wie hiervoor erwähnt, dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Signé: J. Diderrich, H.-M. Kuske, R. Wagner, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} février 2006, vol. 535, fol. 57, case 1. – Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 21. Februar 2006.

J. Seckler.

(019684/231/150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.